Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections à tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux.

BULLETIN INTÉRIEUR
DU PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants. Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

N° 28 — Septembre-Octobre 1947

Rédaction : 12, Cité Malesherbes, Paris

Adresser les abonnements pour le « Bulletin Intérieur » à Robert FOUQUART, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)
Compte chèque postal Paris 5570-17

SOMMAIRE

I. — Réunions du Comité Directeur 1
II. — Les décisions du 39e Congrès national.... 6
III. — Compte rendu d'activité du Groupe socialiste à l'Assemblée Nationale 6
IV. — Compte rendu d'activité du Groupe socialiste au Conseil de la République.. 12
Etat des présences 14
V. — Commission nationale des conflits..... 14
VI. — Communications 16

I

Réunions du Comité Directeur

Réunion du 6 septembre.

Réuni sous la présidence de Daniel Mayer, le Comité Directeur, après avoir examiné attentivement les conséquences de la décision du groupe parlementaire, qui s'est prononcé contre l'éventualité d'une crise immédiate, et le vote de confiance de l'Assemblée nationale a décidé :

1° De déférer devant un prochain Congrès national les camarades parlementaires considérés comme indisciplinés.

2° De publier un appel aux militants et au pays. (Vous en trouverez le texte ci-après.)

Réunion du 24 septembre. Présidence : Naegelen.

Conférence des J. S. à Toulouse.

Courtois a fait le compte rendu de la Conférence et a donné lecture des statuts des J. S. qui y ont été adoptés.

Situation politique

Le Comité directeur s'est particulièrement intéressé :

1° A la situation internationale ;
2° A la situation économique ;
3° Aux problèmes de la fonction publique.

A l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été publié dans le *Populaire :*

Réunion du 1er octobre.

Présidence : Provo.

Anniversaire de Bracke. — Le Comité directeur s'associe aux vœux adressés par le Secrétariat général.

Congrès extraordinaire.

Le Comité directeur retient les dates des 22 et 23 novembre, si une salle peut être trouvée. (Aucune salle convenable n'étant disponible les samedi 22 et dimanche 23, les dates des 24 et 25 novembre ont été retenues par la suite.)

L'ordre du jour est prévu comme suit :
Application des décisions du Congrès de Lyon :
— Problèmes de discipline ;
— Politique gouvernementale et action du Parti.

Délégation du Parti en Roumanie et en Bulgarie.

Boutbien et Grumbach sont désignés comme délégués.

Au Congrès bulgare, la mission de délégation sera limitée à l'information.

Cotisation des élus socialistes.

Examinant la proposition de la Fédération nationale des élus municipaux et cantonaux, le Comité directeur a :

1° Donné son accord, pour qu'une cotisation soit réclamée *aux élus percevant une indemnité ;*
2° Décidé que la perception de ces cotisations serait assurée par la Trésorerie du Parti.

Commission de réorganisation du Parti.

Conformément à la décision du Congrès, six membres doivent être choisis par le Comité directeur qui désigne : Desplands, Ferrat, Marceau Pivert, Robert Gustave, Spinetta et Verret.

Délégués du C.D. aux C.S.E.

Sont désignés : Capocci et Coutant.

Journal le Droit du Peuple.

Le Comité directeur approuve le projet de protocole qui lui est soumis.

Situation politique.

Après examen de la situation, les termes du communiqué ci-après sont adoptés :

« *Pour la conquête de nouvelles municipalités :* Le « Comité directeur fait appel à toutes les fédérations, « à toutes les sections, à tous les militants, pour « qu'ils s'engagent résolument dans la bataille élec- « torale, avec toutes leurs forces morales et maté- « rielles, sur la base de nos principes socialistes « d'action municipale et de notre programme de « salut public adopté par le Congrès national de « Lyon, avec le souci de renforcer dans le pays l'au- « torité du Parti socialiste en conquérant de nouvelles « municipalités, qui seront autant de bastions de « défense des institutions démocratiques.

« *Les incidents de Verdun :* Le Comité directeur, « constatant que l'opération de raffinage du sucre « roux américain et son transit vers l'Allemagne « apportent des avantages substantiels à notre éco- « nomie et au ravitaillement de la population,

« Condamne l'exploitation démagogique de la « misère et flétrit les méthodes d'agitation employées, « qui ne peuvent que favoriser les propagandes anti- « démocratiques.

« Dans la période électorale présente, elles appa- « raissent dictées par le souci exclusif d'une propa- « gande partisane, fondée sur l'exaltation d'un chau- « vinisme national, au mépris des intérêts réels des « consommateurs et du pays.

« *Les évasions des camps de Noé et de Carrère :* « Le Comité directeur condamne les faiblesses et les « complaisances qui ont permis des évasions répé- « tées de collaborateurs de l'ennemi et qui ont, à « juste titre, alarmé les populations et indigné tous « les patriotes résistants, victimes de ces traîtres.

« Demande que des sanctions exemplaires soient « prises d'urgence contre tous ceux qui, par incapa- « cité ou par intérêt, ont permis ces scandaleuses « évasions.

« Mandate le groupe parlementaire pour exiger, dès « la rentrée de l'Assemblée nationale, une révision « rapide de tout le système pénitentiaire appliqué aux « condamnés pour actes de trahison.

« *L'administration de la zone française d'occupa- « tion :* Le Comité directeur, informé des projets de « réorganisation administrative de la zone française « d'occupation en Allemagne, réaffirme son hostilité « à toute réforme de structure qui se traduirait par « l'éviction des éléments sincèrement attachés à la « République, et par une subordination de l'élément « civil à l'autorité militaire. Il demande au Président « du Conseil, aux ministres socialistes, et aux « groupes parlementaires, de faire prévaloir, dans « l'administration d'occupation, une véritable réforme « démocratique, conformément aux vœux de la com- « mission d'enquête parlementaire de février 1946 et « aux décisions récentes des assemblées parlemen- « taires. »

Réunion du 22 octobre 1947. Présidence : Malacrida

Situation politique après les élections municipales.

Le Comité directeur a examiné la situation politique du pays après le premier tour du scrutin.

Le problème gouvernemental a été tout particulièrement étudié.

La résolution ci-après a été publiée à l'issue de la réunion.

Résolution du Comité directeur du Parti Socialiste.

« Le Comité directeur, réuni le 22 octobre, constate que le Parti socialiste, malgré les attaques violentes dont il a été l'objet et, notamment, de la part du Parti communiste et en dépit des difficultés gouvernementales, a résisté victorieusement au double assaut du gaullisme et du communisme. Dans l'ensemble du pays, il améliore ses positions et, dans de nombreux départements, il reconquiert de haute lutte des bastions ouvriers. D'ores et déjà, il est assuré de gérer un nombre important de municipalités. »

Reconnaissance aux militants.

Le Comité directeur adresse à tous les élus, à tous les candidats, à tous les militants du Parti qui se sont prodigués sans compter pour faire triompher la doctrine et le programme socialistes, ses plus vives félicitations et le témoignage de la reconnaissance du Parti tout entier.

Il enregistre avec satisfaction qu'un nombre appréciable de républicains dans le M.R.P. et dans le parti radical se sont refusés à pactiser avec les tenants du pouvoir personnel.

Constate également qu'un grand nombre de travailleurs, dédaignant les agitations sociales d'inspiration politique contraires à leurs intérêts véritables et aboutissant à favoriser les entreprises de la réaction, ont compris que le Parti socialiste était réellement l'expression politique de leurs aspirations vers la justice sociale.

Contre le césarisme.

Cependant, en dépit de ces constatations, qui raffermissent notre espoir dans les solutions du socialisme démocratique et qui témoignent que la partie est loin d'être perdue si les républicains et les travailleurs le veulent, les résultats de ces élections révèlent soudainement, dans leur ampleur, les dangers de dictature et de pouvoir personnel. La République est à nouveau menacée par le césarisme.

Devant ce danger, le peuple de France saura s'unir et riposter comme il l'a déjà fait dans le passé, à l'appel et sur l'initiative du Parti socialiste.

Action commune de tous les socialistes du monde.

Seul un rassemblement animé par le socialisme et réalisé autour de solutions démocratiques de salut public est capable de faire barrage à la réaction. Il s'agit de consolider la démocratie politique avec l'appui décisif des travailleurs, en allant hardiment vers la démocratie économique et sociale. Il importe d'associer librement les peuples d'outre-mer, de faire rapidement la paix en Indochine et d'édifier partout une réelle Union française comme une authentique fédération démocratique des peuples. Devant l'antagonisme des blocs hostiles, antagonisme encore aggravé depuis la déclaration des neuf P.C. à Varsovie, il faut plus que jamais promouvoir l'action commune de tous

les socialistes de l'Europe et du monde et par delà les nationalismes bâtir un monde uni et fédéré.

Le Comité directeur estime que dans les conditions actuelles, seul un gouvernement animé par une volonté d'action offensive contre la crise économique et financière et la réaction est capable de rassembler les travailleurs et les démocrates pour une œuvre constructive.

Pour barrer la route au pouvoir personnel.

Dès maintenant, le Parti socialiste demande à tous les républicains et à tous les travailleurs que, dans la bataille électorale de dimanche prochain et dans la constitution des municipalités déjà élues, *la victoire des socialistes soit assurée* et que, dans tous les cas, *la route soit barrée au pouvoir personnel*, en s'inspirant des directives données par le Congrès de Lyon.

Le Parti socialiste est prêt à prendre toutes ses responsabilités dans la direction et l'action gouvernementales sur la base des principes affirmés ci-dessus, avec la participation des vrais démocrates et en faisant appel au soutien actif de toutes les organisations de la classe ouvrière.

Le C. D., informé, par une communication du président du Conseil, de la modification de structure qu'il compte apporter à son gouvernement, enregistre, purement et simplement, cette communication et renvoie au lendemain du deuxième tour l'examen d'ensemble du problème gouvernemental.

Réunion du 27 octobre. Présidence : Courtois

Le Comité directeur s'est de nouveau préoccupé de la situation politique et économique.

Il a décidé de prendre contact avec tous les mouvements et partis démocratiques, en vue de réaliser un gouvernement d'action.

En réponse à la déclaration de de Gaulle, le communiqué ci-après a été publié.

« Par sa dernière déclaration, le général de Gaulle a dissipé l'ultime équivoque qui pouvait subsister sur ses véritables intentions.

« Sa campagne pour la dissolution de l'Assemblée nationale, pour la révision de la Constitution, et son appel direct au pays, sont dans les pures traditions du bonapartisme et du boulangisme. Il s'agit, en réalité, d'un plan de combat, en vue de l'institution du pouvoir personnel et de la liquidation des institutions démocratiques.

« Dans la situation où se trouve le Pays, par suite de la défaillance de tous les autres partis, et de la carence personnelle du premier chef du gouvernement provisoire devant les mesures courageuses d'assainissement financier et économique, sans cesse réclamées par le Parti socialiste, le général de Gaulle ne propose aucun programme autre que la dissolution du Parlement.

« Chaque fois que les institutions démocratiques furent menacées, les républicains et les socialistes surent opposer le barrage victorieux de leur union sur un programme constructif de défense des libertés.

« En dépit de la menace aggravée de pouvoir personnel, les travailleurs et les démocrates conservent des forces suffisantes pour gagner une nouvelle fois la bataille de la République.

« Tous les amis de la liberté, qui ont pu être entraînés par les souvenirs de la Résistance et de la Libération, doivent maintenant apercevoir la voie dangereuse dans laquelle désormais on veut les conduire.

« C'est pourquoi le Parti socialiste réaffirme sa volonté de grouper autour de son programme de salut public tous ceux qui entendent rester fidèles à la démocratie, en vue de promouvoir une politique audacieuse.

« Un gouvernement d'action, animé et dirigé par le Parti socialiste, avec la participation des vrais démocrates hostiles à toute dictature, qu'elle soit celle d'un homme ou d'un parti unique, et faisant appel au soutien actif de toutes les organisations de la classe ouvrière, est seul capable de barrer la route au césarisme. »

Commission nationale d'études.

Le projet de réorganisation de la C.N.E. a été adopté, des responsables ont été désignés.

Maires élus avec les voix du R.P.F.

Les camarades élus dans ces conditions doivent imposer une politique socialiste et se montrer intransigeants. (Par circulaire n° 258 du 7-11-47, insérée au présent bulletin, des instructions ont été adressées aux secrétaires fédéraux.)

Réunion du 29 octobre. Présidence : Provo

Le Comité directeur a établi la liste des candidats qu'il désirerait voir désigner au Conseil de l'Union française.

D'autre part, il a décidé qu'il fallait, en raison des circonstances politiques actuelles, voter la confiance au Gouvernement. Guy Mollet, secrétaire général, a été mandaté pour exposer, à la tribune de la Chambre, le point de vue du Parti.

♣

Communiqué du C. D. après réunion du 6-9-47.

Le Parti Socaliste aux travailleurs.

1. Ravitaillement insuffisant et mal réparti.

2. Franc en péril.

3. Institutions menacées.

4. Paix du monde compromise par la formation de deux blocs hostiles.

Le peuple de France s'interroge et s'inquiète.

Le Parti Socialiste croit devoir établir les responsabilités de cet état de choses.

L'insuffisance du ravitaillement et l'inégalité dans sa répartition s'expliquent, certes, par la guerre et l'occupation prolongée, par la multiplication du nombre des intermédiaires, le maintien, voire l'aggravation de méthodes administratives vétustes et tatillonnes. Mais, à ces causes se sont ajoutés deux facteurs essentiels de misère et de vie chère : d'une part, l'augmentation de la circulation monétaire entraînant une inflation menaçante et le manque de confiance en la monnaie ; d'autre part, le manque de discipline collective conduisant à l'anarchie économique baptisée « liberté » par ses profiteurs.

La défense de la monnaie.

Le Parti socialiste rappelle que, dès après la Libération, il a proposé, non seulement l'échange des billets, mais encore le blocage des comptes. Ces mesures, qui eussent enlevé aux trafiquants les moyens de spéculer et d'accaparer à leur profit, à n'importe quel prix, tous les produits indispensables, ont été repoussées, non seulement par le gouvernement du général de Gaulle, mais aussi par tous les partis politiques, sans aucune exception.

Il n'a cessé d'affirmer que, dans l'actuelle pénurie générale, et même dans les secteurs où la production atteint les chiffres d'avant guerre, la prétendue « liberté » économique engendre désordre et spéculation, sacrifices excessifs pour les travailleurs et prodigalité scandaleuse pour les riches.

Deux exemples en fournissent une preuve irréfutable :

Sous la pression d'une opinion publique mal informée et égarée par une presse intéressée, le marché de la viande a été pratiquement rendu libre : malgré l'existence d'un nombreux cheptel et la saison favorable, les prix ont augmenté dans des proportions qui menacent toute l'économie française et à la répartition officielle s'est substituée la répartition par l'argent.

La montée en flèche du prix des pommes de terre, ces jours derniers, nous fournit un exemple plus probant encore de ce que coûte aux travailleurs la « liberté » pour les spéculateurs.

Les travailleurs de ce pays ont, aujourd'hui, compris que le maintien réel de leur pouvoir d'achat dépend davantage d'une production et d'une distribution organisées, que de l'augmentation nominale de leurs salaires qui, dans la conjoncture présente, aboutit presque instantanément à gonfler davantage les poches des bénéficiaires du marché noir.

Ainsi est menacé l'équilibre, non seulement des budgets familiaux, mais aussi de la monnaie nationale.

Les institutions républicaines

Les institutions républicaines sont elles-mêmes en danger. Le Parti socialiste clandestin, dès 1943, avertissait le peuple français que la Libération ne mettrait pas fin à toutes ses difficultés. Les mêmes qui l'ont entretenu trop longtemps dans des illusions dangereuses exploitent aujourd'hui, contre la démocratie, son désappointement, son mécontentement et son désarroi.

L'état d'insécurité internationale aggrave encore cette situation. A l'heure où la coopération est une nécessité aussi bien pour résoudre les problèmes économiques que pour organiser la paix, on voit, au contraire, réapparaître les impérialismes politiques et économiques, s'opposer les appétits, et se constituer des blocs hostiles.

Confiance aux travailleurs de France

La situation serait-elle donc désespérée ?

Les socialistes répondent : non.

Ils font confiance aux travailleurs de France pour qu'ils exigent avec eux l'application des mesures de salut public qu'ils n'ont cessé de proposer. A la place de la caricature actuelle de dirigisme que d'aucuns assimilent au Socialisme pour le mieux combattre, il faut organiser la répartition équitable des sacrifices et des produits. Les organisations de travailleurs devront être appelées à participer au contrôle de cette répartition ; c'est bien plus en s'associant à ces mesures d'organisation qu'en se laissant entraîner à des actions qui arrêtent ou ralentissent la production et facilitent les entreprises des semeurs de panique et de désordre que les travailleurs s'assureront, en même temps que des moyens de vivre améliorés, la part de gestion et de responsabilité qui leur revient.

Pour assurer le salut de la monnaie, il est urgent de substituer à l'inflation continue la réduction et la stabilisation du volume des billets en circulation par les moyens énergiques que le Parti socialiste a précisés au Congrès de Lyon.

Le relèvement moral et intellectuel.

Un relèvement moral et intellectuel est également indispensable. Dans l'épreuve difficile que nous avons à traverser, chacun doit faire preuve d'esprit civique. Les partis politiques, la presse doivent donner l'exemple de la loyauté, du courage, de la recherche de la vérité. Le peuple doit retrouver sa foi dans les institutions qu'il s'est librement données. Le Parti socialiste, lui, ne faillira à aucun de ces devoirs.

Si les menaces contre la République devaient se préciser, tout en préservant l'autonomie et l'indépendance de l'action socialiste, il saurait, comme en 1934, faire appel à l'union de tous les républicains.

La France n'a pas à se préoccuper que de ses propres difficultés ; il lui faut aussi constituer l'Union française et participer à l'organisation de la paix du monde. Là, encore, les solutions préconisées par les socialistes s'imposent.

C'est avec les peuples de la France d'outre-mer et avec leur libre consentement qu'ils veulent faire entrer dans la réalité l'Union française prévue par la Constitution de 1946.

L'insécurité internationale.

Pour l'organisation de la paix, il lui suffit de rappeler les principes qu'il a toujours affirmés avec force : coopération économique, arbitrage obligatoire, sécurité collective et confiance entre les peuples. Les pactes conclus avec l'Angleterre et l'U.R.S.S. doivent être les premiers chaînons d'une fédération internationale.

Le Parti socialiste s'adresse à l'esprit de discipline et au civisme des producteurs. L'autorité et l'efficacité gouvernementale doivent s'affirmer à chaque instant et à tous les échelons. Et seule la politique ainsi définie et l'application rigoureuse des mesures essentielles, qu'elle prévoit par tous les partis de la coalition gouvernementale, peuvent permettre le rétablissement de cette autorité et de cette efficacité.

Un programme de salut public.

Le Parti connaît les difficultés de l'heure, auxquelles s'ajoutent celles inhérentes à toute coalition gouvernementale et parlementaire. C'est la raison pour laquelle il entend réaffirmer son indépendance en face de tout gouvernement ; mais il se déclare prêt à engager toutes ses forces dans la bataille, pour la réalisation de son programme d'action immédiate.

Ce programme de salut public est le seul qui puisse sauver le pays, dont la réalisation puisse justifier notre présence aux postes de responsabilité gouvernementale, celui que nos militants ont à faire connaître et à défendre dans le pays et qu'à tous les postes, quels qu'ils soient, ils doivent faire triompher.

***

Communiqué du C.D. après réunion, 24-9-47.

Réuni mercredi soir, le Comité directeur avait chargé son bureau de définir l'attitude du Parti socialiste en face des grands problèmes politiques. Nous publions ci-dessous le texte des résolutions.

La paix est inséparable de la liberté.

Les débats qui se déroulent à la seconde Assemblée de l'O.N.U. ont accru le désarroi de l'opinion publique. Les uns, tranposant sur le plan international leurs passions partisanes de politique intérieure, ont déjà accepté en fait la division du monde en deux blocs et prennent position soit pour le bloc soviétique, soit pour le bloc américain. Les autres, sans

perspectives, et s'abandonnant à l'idée de la fatalité de la guerre, renoncent au combat pour la paix.

Or, la guerre n'est pas fatale, et quiconque en accepte l'idée contribue à la rendre possible, et engage gravement sa propre responsabilité. Car les gouvernements ne sont pas seuls à décider de la paix ou de la guerre. Chaque citoyen, par ses prises de position ou par ses abandons, porte lui-même la responsabilité des événements.

Dans le combat pour la paix et la liberté, un socialiste n'abdique jamais.

C'est pourquoi nous nous adressons au peuple de France et, par-dessus les frontières, aux travailleurs et à tous les démocrates du monde, pour qu'ils se dressent contre le conflit qui menace.

Une démocratie internationale

Dans les heures sombres de l'occupation hitlérienne, l'O.N.U. a été un grand espoir pour les peuples, mais aujourd'hui on voit apparaître ses limites. Tant que subsisteront les barrières nationales et que sévira l'exploitation capitaliste, il n'est pas possible de promouvoir une démocratie internationale véritable. Cependant, les socialistes se déclarent toujours prêts à apporter les solutions immédiates pour améliorer le fonctionnement de l'organisation internationale actuelle. Ils ont proposé la réforme du droit de veto, qui n'est sans doute pas à lui seul la cause profonde des difficultés présentes, mais dont l'emploi abusif a cependant frappé de paralysie les organes exécutifs de l'O.N.U.

Toutefois, ils n'entendent pas que les discussions actuelles sur ce droit de veto mettent en danger l'unité même de l'institution existante.

Ils rappellent que la paix est inséparable de la liberté et que tous les peuples doivent être en mesure de décider librement de leur destin, qu'il s'agisse de l'Espagne ou de la Grèce encore victimes de l'oppression fasciste, où de ceux des pays d'Europe centrale ou orientale où la liberté réelle d'opinion est de plus en plus gravement menacée.

Des solutions socialistes

C'est en effet en Europe que s'affrontent de la manière la plus menaçante les puissances rivales, et en tout premier lieu à propos du problème allemand. Les socialistes, comme tous les Français, ne sauraient oublier le danger que ferait courir à la paix la reconstitution d'un potentiel industriel qui serait aux mains soit d'un Etat nationaliste tout-puissant, soit d'une poignée de féodaux de l'industrie lourde. Ils n'oublient pas davantage que si la justice et la raison veulent que le peuple allemand vive, celui-ci doit d'abord permettre par son travail la réparation des destructions dans les pays victimes de l'oppression hitlérienne, et vaincre l'immense méfiance qu'ont suscitée à son égard les crimes du régime nazi. La sécurité et la prospérité de l'Europe exigent que l'arsenal de la Ruhr soit remis à un organisme international qui gérera et répartira équitablement la production sous le contrôle des organisations du monde du travail et des peuples intéressés.

C'est dans cet esprit d'ailleurs que le Parti socialiste s'associe à tout effort pour dépasser les antagonismes nationaux et assurer la coopération économique de l'Europe.

Mais toutes ces mesures ne sauraient suffire à asseoir durablement la paix du monde et à fonder une organisation internationale garantissant à tous les peuples et à toutes les nations la justice, l'égalité et la liberté.

Seules, les solutions socialistes, la socialisation intégrale des grands moyens de production et d'échange, et la fédération des peuples par delà les barrières nationales peuvent permettre de libérer l'humanité de l'angoisse, de la misère et de la guerre.

PROTESTATION CONTRE L'EXECUTION DE NICOLAS PETKOV

Dans toutes les périodes de l'Histoire, les socialistes du monde entier se sont toujours dressés, avec tous les démocrates, contre les condamnations dictées par la raison d'Etat, et contre les procès politiques où les garanties réelles de la défense n'étaient pas assurées conformément aux traditions inspirées par la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

C'est ainsi que le Parti a toujours été à la pointe du combat, qu'il s'agisse de s'élever contre les exécution de Ferrer ou de Sacco et Vanzetti, contre les méthodes de justice militaire qui avaient abouti à la condamnation injuste et hâtive de Dreyfus ou contre la justice totalitaire dont G. Dimitrov a failli être victime.

Aujourd'hui, dans le même esprit, et avec les mêmes préoccupations, il s'associe à tous les hommes libres et à toutes les organisations démocratiques du monde qui s'élèvent contre l'exécution de Nicolas Petkov.

POLITIQUE ECONOMIQUE

Contre la hausse des prix

Le Comité Directeur, en rappelant les termes de son récent manifeste, constate avec inquiétude que de récentes expériences de prétendue « liberté » économique n'ont abouti qu'à accélérer le mouvement de hausse des prix. Il apparaît encore plus nettement que les mesures d'organisation rigoureuse de la répartition et de la circulation des denrées essentielles, préconisées par les Socialistes en leur Congrès de Lyon, s'imposent avec plus d'urgence que jamais.

INDOCHINE

L'heure est venue de négocier

Soucieux de saisir toutes les occasions de rétablir la paix en Indochine, et de permettre le rétablissement d'un régime démocratique garantissant l'unité et l'indépendance du Viet-Nam dans le cadre de l'Union française, le Parti socialiste estime que l'heure est venue d'engager des négociations pour arrêter les hostilités avec le président Ho Chi Minh et les éléments les plus représentatifs du peuple vietnamien.

Il estime en outre qu'il appartiendra ensuite au peuple vietnamien lui-même de décider librement de son régime et de son gouvernement dans le respect des accords conclus avec la France.

RECLASSEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Soutien des revendications de l'U.G.F.F.

Le C. D., partageant l'émotion exprimée par les organisations syndicales de fonctionnaires en présence du nouveau projet de reclassement de la fonction publique, donne mandat aux ministres socialistes de tout faire pour appuyer les revendications légitimes de l'U.G.F.F.

II

LES DÉCISIONS DU 39eme CONGRÈS NATIONAL

Le 39e Congrès du Parti socialiste S.F.I.O. a adopté, à l'unanimité, la décision suivante :

La souscription nationale du Parti, destinée à fournir les ressources supplémentaires nécessaires pour augmenter les moyens d'action et le rayonnement du Parti, est organisée chaque année du 1er au 15 mai. Elle est la souscription unique du Parti et ses recettes sont réparties, conformément à la décision du Comité directeur, entre le Parti, les Fédérations et les Sections.

Afin de permettre aux Fédérations et aux Sections de concentrer tous leurs efforts en faveur de la souscription nationale, aucune souscription particulière — fédérale ou locale — ne peut être organisée pendant les trois mois qui la précèdent et les trois mois qui la suivent.

Tous les membres du Parti sont tenus à apporter à la souscription leur concours le plus dévoué et le plus efficace.

L'organisation de la souscription nationale est assurée par une Commission centrale dont les membres sont désignés par le Comité directeur.

—o—

Vote des Fédérations

Rectificatif au Bulletin intérieur n° 27, page 8. Deux-Sèvres : il faut lire « abstentions : 4 ».

III

COMPTE RENDU
d'activité du Groupe socialiste à l'Assemblée Nationale
pendant les mois de Juillet, Août et Septembre

Les premières séances de juillet ont vu se développer la suite des interventions à l'occasion de l'interpellation déposée par Gazier le 25 juin sur la politique économique du Gouvernement.

Le 1er juillet, A. Philip, ministre de l'Economie nationale, exposait la situation économique du pays au-dessus de l'opposition théorique qu'on cherche à faire apparaître entre ce qu'on appelle le libéralisme et le dirigisme. Le fait qui domine la situation est la pénurie générale qui rend nécessaire un rationnement et, pour une répartition équitable, la direction de l'Economie et l'exécution d'un plan.

Aujourd'hui le grand problème est le déséquilibre entre les prix industriels et les prix agricoles. Les premiers sont à l'indice 759, les seconds à l'indice 1.132. A titre d'exemple, la viande en France a un prix double de celui constaté dans les pays étrangers.

Ce déséquilibre risque de s'aggraver parce que nos possibilités d'augmenter la production industrielle sont réduites faute de charbon et de matières premières. Les prix agricoles connaissent une hausse nouvelle parce qu'on a abandonné tout contrôle sur la viande depuis février afin d'approvisionner les centres urbains. La hausse saisonnière de printemps a fait le reste.

Faudrait-il donc abandonner la politique Blum, c'est-à-dire consentir à des hausses de salaires qui entraîneraient inéluctablement une hausse des prix et par conséquent un nouveau déséquilibre ? Cela paraît impossible car nos prix industriels sont déjà trop élevés, d'où il résulte une diminution de nos importations de matières premières et, par suite, un ralentissement de notre effort de production. C'est une erreur criminelle de prétendre qu'une hausse des salairs permettrait l'amélioration de la condition ouvrière. Il importe de donner au Gouvernement des moyens de contrôle des prix agricoles comme il en possède en ce qui concerne les prix industriels, car la liberté qu'on réclame de certains côtés conduirait à l'inflation et à la dictature.

Le 2 juillet, Leenhardt, à son tour, appelle l'attention de l'Assemblée sur l'incohérence des prix agricoles, sur la duperie des hausses de salaires, sur la nécessité de l'organisation d'un contrôle rigoureux.

Enfin Ramadier a exposé la nécessité de revenir à la discipline. Les progrès trop lents de notre production n'ont pas permis que la baisse des prix décrétée en janvier et en mars devienne définitive. En ce qui concerne les produits agricoles, le marché est totalement faussé. La concurrence ne joue pas et des moyens de contrainte sont devenus indispensables pour mettre la production agricole au service du ravitaillement du pays et non de la spéculation.

Certains organismes existent déjà comme l'office du blé, les coopératives laitières. D'autres dispositions

législatives sont devenues nécessaires. Un plan de congélation de la viande doit permettre une pression vigoureuse sur le prix de cette denrée. Il est nécessaire aussi d'assainir les professions commerciales, le nombre des commerçants et des intermédiaires ayant, dans ces deux dernières années, augmenté dans des proportions inadmissibles en temps de pénurie.

Les projets déposés par le Gouvernement tendent à renforcer son autorité dans tous les secteurs où cela est nécessaire, mais le Gouvernement reconnaît que partout où cela sera possible, il conviendra de revenir à la liberté.

Derrière les oppositions qui s'élèvent contre la politique du Gouvernement, des mouvements suspects, une agitation et des violences contre les agents du Contrôle, tendent à ruiner l'autorité du Gouvernement et du régime lui-même. Une exploitation à des fins politiques du mécontentement général aggrave l'indiscipline dans une période où, plus que jamais, la discipline est indispensable à la vie de la Nation.

Le Gouvernement demande à l'Assemblée les moyens d'exercer l'autorité indispensable à un Gouvernement démocratique.

Un premier ordre du jour déposé par le Groupe énumérait les mesures à prendre par le Gouvernement pour mettre en œuvre la politique que Ramadier avait exposée, mais les autres Groupes de la majorité se refusèrent à donner d'avance leur accord complet sur les projets énumérés par notre ordre du jour.

Aussi le Groupe estimant que les déclarations catégoriques du président du Conseil, conformes à son point de vue, aboutissaient aux mêmes conclusions sur le plan parlementaire, retira son premier ordre du jour pour se rallier à un texte plus court approuvant les déclarations du Gouvernement et par là engageant la majorité au même titre que celui que nous avions primitivement déposé.

Sur cet ordre du jour, Ramadier posa la question de confiance qui fut votée le 4 par 331 voix contre 247 après une intervention de Lussy au nom du Groupe et de nouvelles déclarations de Ramadier qui protesta énergiquement contre l'accusation de « glissement à droite », leitmotiv du Parti communiste.

« Ce n'est pas un glissement à droite que de dire « à la classe ouvrière la vérité. Nous avons le devoir « de lui dire et de lui répéter que des augmentations « nominales de salaires se trouvent en l'état actuel « des choses immédiatement annulées par une hausse correspondante, soit des prix agricoles, soit des « prix industriels. C'est servir la classe ouvrière que « de lui tenir constamment ce langage. Au contraire, « penser qu'on peut, à la faveur d'une augmentation « nominale des salaires, améliorer son sort, c'est « lui rendre un bien mauvais service et l'entretenir « dans une illusion dangereuse pour elle et pour le « Pays.

« Ce n'est pas nous et notre volonté qui ont constitué la majorité actuelle. C'est vous qui avez choisi « non pas nous. Ne vous en prenez qu'à vous si vous « n'êtes plus au sein du Gouvernement. Ce n'est pas « un glissement à droite que de maintenir un des « principes fondamentaux de la démocratie parlementaire. Ce n'est pas non plus glisser à droite que « d'adopter dans les circonstances internationales du « moment l'attitude qui a été la nôtre en face des « propositions américaines. Nous ne glissons pas à « droite et nous poursuivons notre chemin, le chemin « de la République. Nous la défendons contre les risques « économiques. Nous la défendons aussi contre la folie de certains conspirateurs, contre tous ceux qui « appellent la violence. Pour qu'il y ait la République, pour qu'il y ait la France il faut qu'il y ait « la paix dans la société française et la paix dans « le monde. »

—o—

A partir du 3 juillet, l'Assemblée nationale a repris l'examen du budget.

Pour l'Economie nationale, Philip a défendu les crédits demandés pour exercer le contrôle nécessaire.

Leenhardt est intervenu pour l'augmentation des contingents aux artisans et l'augmentation des primes de rendement aux agents du contrôle économique.

Sur le budget de l'aviation civile, Valentino a demandé la création d'une base aérienne à La Guadeloupe.

Le 4 juillet, Jules Moch a défendu les crédits relatifs au secrétariat général de l'aviation civile.

Regaudie a obtenu l'assurance que l'indemnité forfaitaire du personnel serait incluse dans les autres traitements.

Le 9 juillet, l'Assemblée a discuté le budget du travail que Daniel Mayer a dû défendre contre les attaques réitérées de M. Viatte (M.R.P.), notamment en ce qui concerne les attachés du Travail.

Mazier a fait rétablir les crédits pour la formation professionnelle accélérée.

Le 10 juillet, sur le budget de l'Information, G. Jouve est intervenu pour demander une application plus exacte de la loi de dévolution des biens de presse en faveur de la S.N.E.P. et pour une organisation nouvelle de l'A.F.P.

Les séances du 10 et du 11 juillet ont été consacrées à l'examen du budget des P.T.T. rapporté par Dagain.

Leenhardt a protesté contre l'abattement de 7 p. 100 et demandé que soit rétablie, pour les agents des P.T.T., leur parité ancienne avec certains agents des régies financières.

Mabrut a demandé une priorité pour les maires ruraux dans les installations téléphoniques.

Leenhardt, à nouveau, est intervenu le 11 pour faire établir les crédits de l'Inspection générale et en faveur des services de l'enseignement. Il a appuyé Thomas dans sa demande de rétablissement des crédits pour les œuvres sociales des P.T.T.

La discussion du budget de la Production industrielle a donné l'occasion à Lacoste, ministre, d'affirmer sa volonté de réaliser un effort de compression de personnel dans son département, mais il a affirmé la nécessité, dans l'état de pénurie où nous sommes de répartir au mieux des intérêts des individus, au mieux des besoins des entreprises industrielles, les matières premières et les produits dont nous disposons.

Le 15 juillet, à l'occasion du budget de la Justice, Noguères a exposé l'activité de la Haute-Cour de Justice qu'il préside et les causes de retard de son fonctionnement.

Le 16 juillet, le budget de la Radiodiffusion est venu en discussion.

Biondi a fait rétablir l'indemnité pour travaux dangereux au personnel exploitant les émetteurs et obtenu une augmentation de crédits sur le matériel d'exploitation technique et d'expérimentation.

Le 17 juillet, dans la discussion du budget de la Santé publique, Regaudie est intervenu en faveur des Assistantes sociales et a posé le problème de l'Entraide française.

Segelle a défendu la Croix-Rouge dont le rôle avait été critiqué pendant l'occupation.

Nos deux camarades ont appelé l'attention à la fois sur le trop grand nombre des inspecteurs de la population, sur la faiblesse des crédits pour l'inspection

de la pharmacie et la participation aux Congrès internationaux.

Le 18 juillet, à l'occasion du budget des Affaires étrangères, Auban a signalé les dépenses extraordinaires dans les territoires d'occupation.

M. Lejeune a appelé l'attention sur les trafics auxquels donne lieu l'échange des billets en Sarre et demandé que les réductions de personnel envisagées dans les territoires occupés ne touchent pas les véritables résistants.

Sur le budget de la Marine marchande, Mazier a préconisé une réorganisation totale, le développement de l'enseignement maritime et de l'apprentissage et l'accroissement des moyens à mettre à la disposition de la grande pêche.

Valentino a appelé l'attention sur la nécessité d'une flotte fruitière.

Le 19 juillet, l'Assemblée examinait le budget de la Reconstruction.

Levindrey et Poirot, au nom du Groupe, ont exposé la situation malheureuse des sinistrés, indiqué les résultats heureux mais trop fragmentaires obtenus.

Poirot est intervenu en outre en faveur des sinistrés de Tunisie.

Le 21 juillet, dans la discussion du budget des Anciens combattants et Victimes de guerre, Darou et Rabier sont intervenus en faveur des mutilés. Auban pour les veuves et les orphelins de guerre, Mazuez pour les prisonniers, Aubry pour la retraite du combattant.

Daurou a demandé en outre qu'on laisse à l'Office national des Combattants les moyens de fonctionner.

Le budget de l'Education nationale, discuté le 22 juillet, au cours d'une longue séance, a permis à notre camarade R. Lempereur d'intervenir pour les stagiaires et les normaliens, pour les écoles intercommunales et les colonies de vacances ; à Audeguil en faveur des théâtres lyriques de province ; à Viénot pour de nouveaux crédits pour la jeunesse sportive, pour les centres éducatifs ; à Guitton pour les fournitures scolaires ; à Rincent en faveur des moniteurs sportifs pour une augmentation du matériel des activités physiques, pour les centres de rééducation physique ; à Doutrellot sur les mesures à prendre pour favoriser le recrutement de l'enseignement primaire ; à Delxonne, enfin, en faveur des caisses des écoles, des étudiants, du centre d'assistance aux chômeurs intellectuels, pour les veuves des retraités de l'enseignement, pour l'enseignement agricole post-scolaire, pour l'école d'horlogerie de Besançon, pour un développement des bibliothèques circulantes, contre les crédits excessifs des services d'architecture.

Sur les budgets annexes, Dagain a insisté de nouveau sur la parité de traitement à rétablir entre les postiers et les agents de certains services financiers.

Le 31 juillet, au retour de la loi de finances du Conseil de la République, Audeguil fait disjoindre l'article donnant au Préfet de la Seine les attributions que détient le Préfet de Police en ce qui concerne la protection de la santé publique, la désinfection, la vaccination.

R. Lempereur fait rétablir le texte de l'article 27 ter dans la rédaction adoptée par l'Assemblée.

Après une protestation de Pineau, président de la commission des Finances, contre un retard et le mode de présentation des budgets militaires extraordinaires qui ne permettent pas à l'Assemblée de juger sainement. Gozard expose la nécessité d'une réforme fiscale devant la complexité du système actuel. Il proteste contre l'énormité des sacrifices demandés aux salariés en regard de la trop faible imposition des bénéfices agricoles.

La loi de finances actuelle n'est qu'un ensemble de mesures provisoires. Une réforme d'ensemble est devenue indispensable pour l'avenir.

Sur les crédits militaires, Lejeune justifie sa proposition du 23 juin tendant à limiter à 180 milliards les dépenses militaires.

En fait les crédits demandés comportent 174 milliards de dépenses ordinaires dont 45 milliards résultent de la situation en Indochine. Les dépenses ordinaires normales seraient donc de l'ordre de 129 milliards et notre chiffre de 180 avec 50 milliards de crédits extraordinaires n'était pas aussi ridicule que le Parti communiste affecte de le croire.

La discussion des crédit militaires continue le 5 et le 6 août.

Pineau renouvelle sa protestation sur la façon dont les Services militaires présentent leurs demandes à l'Assemblée.

Lejeune rapporte le budget extraordinaire de 1947, qui est un budget d'équipement et de reconstruction plus que de fabrication.

Métayer obtient une réduction totale de 327 millions sur les crédits demandés par le Gouvernement en ce qui concerne l'équipement du génie et une réduction de 100 millions sur le matériel lourd.

Le 6 août, Capdeville, par voie d'amendement, propose de réduire le crédit prévu pour la construction d'un porte-avion. Il estime que l'Assemblée ne peut pas prendre une décision à cet égard avant que l'organisation militaire ait été mise sur pied dans son ensemble.

Cet amendement est repoussé par 320 voix contre 276. Dans la loi de finances, Guyon propose le 31 juillet, le retour aux droits spécifiques sur les alcools.

Le 1er août, il propose le rétablissement des apéritifs à base d'alcool et le retour au régime ordinaire pour les vins doux naturels d'appellation contrôlée.

Baurens appuie sa protestation contre la taxe *ad valorem* sur les alcools.

Audeguil obtient pour les grandes villes le droit d'établir, comme la Ville de Paris, un tarif annuel de l'essence.

Pineau fait disjoindre un amendement de Waldeck-Rochet, qui tendait à prélever sur le produit de l'impôt sur les bénéfices agricoles la cotisation nécessaire au paiement des allocations familiales dans l'agriculture.

Le 7 août enfin, Reeb s'élève contre la réduction des crédits prévus pour le centre national d'études des télécommunications et obtient le relèvement du crédit en ce qui concerne le personel.

Cette longue discussion budgétaire a été constamment interrompue par la discussion de projets divers d'intérêt très inégal.

Il y a là une méthode de travail qu'il faut déplorer, car elle ne permet pas à une Assemblée délibérante d'examiner les questions posées avec assez d'esprit de suite.

En premier lieu le Groupe s'efforcera d'obtenir une modification du règlement de l'Assemblée pour apporter plus de méthode dans ses discussions. En premier lieu voici, par ordre chronologique, les projets divers dont la discussion d'urgence a été réclamée :

1° 3 juillet : mode d'élection des délégués du personnel dans les entreprises, mode d'élection des membres des Comités d'entreprises.

Gazier, au nom du Groupe, a défendu le système majoritaire contre la R.P. soutenue par le M.R.P.

Nous avons été battus par 311 voix contre 276.

2° 9 juillet : proposition Péron concernant la composition de la Haute-Cour contre proposition Rollin.

Mabrut, au nom du Groupe, s'est opposé à la discussion d'urgence qué l'Assemblée a refusée.

3° 10 juillet : classement comme département de la

Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane.

Valentino est intervenu utilement dans la discussion.

4° 18 juillet : fonctionnement du Conseil économique. Gazier fait ressortir la nécessité de pourvoir le Secrétariat général de ce Conseil d'un personel spécialisé et d'entourer le Président du Conseil Eccnomique de chargés de mission recrutés selon leurs compétences.

5° 22 juillet : invalidation des élections de Saint-Pierre-et-Miquelon sur le rapport de Noguères.

6° 24 juillet : loi relative à la révision et à la réalisation exceptionnelle de certains contrats passés par les collectivités locales, rapportée par Badiou.

7° 24 juillet : proposition Lecourt tendant à la création d'une commission exceptionnelle de la réforme administrative.

Leenhardt, à cette occasion, appuie la demande de discussion immédiate et développe les raisons pour lesquelles une commission nouvelle est indispensable. Il y a en effet à accomplir une œuvre immense de rénovation administrative dont notre Parti a d'ailleurs tracé déjà les grandes lignes. La commission de l'Intérieur, restant saisie des projets de réforme départementale qu'elle étudie, ne pourrait suffire au travail de réorganisation administrative qui s'impose.

8° 25 juillet : réglementation du travail dans les professions agricoles.

Levindrey, au nom du Groupe, appuie le projet qui tend à placer les ouvriers agricoles sur le même plan que les autres travailleurs en réduisant à 2.400 heures et 300 jours par an la durée de leur travail.

Tanguy-Prigent s'est élevé contre un amendement qui voulait excepter de cette réglementation les exploitations familiales n'occupant pas plus de deux ouvriers.

9° Le 26 juillet un débat de politique extérieure donne à Le Bail et à Lapie ensuite l'occasion d'exposer la politique internationale du Parti et particulièrement son opinion sur l'appel du général Marshall en faveur d'une réorganisation de l'Europe où nous espérons toujours que l'U.R.S.S. aura sa place.

10° Le 29 juillet : Charlot s'élève contre les propositions de clore la session le 13 août, étant donné l'importance du travail législatif à accomplir.

11° Le 30 juillet : Statut de la coopération dont Cerlier est le rapporteur, qui réorganise démocratiquement les coopératives y compris les coopératives agricoles.

12° Le 30 juillet : Création des Assemblées de Groupes de l'Afrique française rapporté par Lamine-Gueye, assemblées de groupes représentatives des assemblées locales et territoires à la R.P.

Defferre et Senghor donnent leur appui au projet qui est un des premiers éléments constitutifs de l'Union française. L'ensemble du projet a été voté le 4 août.

13° Le 1er août, débat sur la levée de l'immunité parlementaire de Ravoanghy.

Charles Lussy précise la position du Groupe favorable à la levée de l'immunité pour permettre à l'accusé de se défendre, étant entendu que le procès devra avoir lieu ailleurs qu'à Madagascar.

14° Le 1er août : sur le rapport de Aubry, au nom de la Commission de comptabilité, l'indemnité parlementaire est relevée, conformément à la loi de 1938, au niveau du traitement des Conseillers d'Etat, malgré la démagogie communiste. A ce sujet, il convient de noter que la proposition est votée à main levée sans avis contraire.

15° Le 6 août : proposition communiste d'abaisser à vingt ans la majorité politique.

Lussy combat l'urgence de la discussion en raison de l'imminence du débat sur la loi électorale qui doit commencer dans deux jours. L'Assemblée repousse l'urgence.

16° 7 août : Liquidation du compte spécial du ravitaillement général de la Nation en temps de guerre que Ramadier en personne présente et défend.

17° 8 août : Statut des chefs indigènes en Afrique.

Sissoko et Silvandre appuient la proposition au nom du Groupe.

18° 11 août : revalorisation de la situation de fait des entreprises réquisitionnées de Marseille. Leenhardt intervient utilement en faveur des intérêts ouvriers.

19° 12 août : Loi de dégagement des cadres des fonctionnaires. Le Groupe repousse la motion préjudicielle déposée par Gresa. La loi est adoptée malgré une obstruction communiste, dans la même journée les fonctionnaires résistants ayant été préservés grâce à nos efforts.

20° 12 août : Composition et élection des Assemblées de l'Union française.

Defferre défend le projet contre une motion préjudicielle de M. Pleven et la loi est adoptée.

21° 19 août : Reconduction de l'allocation temporaire aux vieux.

Daniel Mayer fait retirer un amendement communiste dont l'adoption aurait rendu impossible le paiement de l'allocation temporaire au 1er octobre en informant qu'une réforme d'ensemble de l'assurance vieillesse était en cours qui se substituerait à l'allocation provisoire actuelle

—o—

En même temps, l'Assemblée poursuivait la discussion de la loi d'amnistie au cours de laquelle Minjoz et Guesdon intervinrent utilement au nom du Groupe.

Le 7 juillet, Borra s'oppose à un amendement Serre qui tend à faire bénéficier de l'amnistie des personnes frappées d'indignité nationale si leur condamnation ne résulte pas d'intelligences avec l'ennemi, du commerce avec l'ennemi ou de complot contre la sûreté de l'Etat.

Malgré l'argumentation de Borra qui démontre que pourront être amnistiés des collaborateurs de la Légion tricolore et du S.O.L., l'amendement est adopté par 303 voix contre 276.

Valentino intervient en faveur des résistants d'outre-mer.

Diallo demande l'extension de la loi à tous les territoires de l'Union française.

Leenhardt fait adopter des mesures de clémence pour les petits artisans plus coupables d'erreurs que de véritables délits.

—o—

Acompte provisionnel aux fonctionnaires

Le 10 juillet, Jacques Duclos dépose une proposition de résolution invitant le Gouvernement à réaliser un accord avec les travailleurs de la fonction publique.

Lussy combat l'urgence demandée pour cette proposition en exposant que des négociations sont déjà entreprises dans lesquelles le Groupe socialiste a pris nettement position en faisant au Gouvernement des propositions concrètes. Il est donc certain que l'accord est en bonne voie et que la proposition Duclos est sans objet.

Pineau intervient en outre pour indiquer que cette proposition ferait entrer l'Assemblée dans un domaine qui est celui du pouvoir exécutif.

Le 16 juillet, au nom du Groupe, Dagain et Gozard demandent la discussion d'urgence d'une proposition de résolution invitant le Gouvernement à allouer

aux fonctionnaires l'acompte provisionnel qui leur a été promis.

Guyon expose que l'effort gouvernemental devrait aboutir à une dépense nouvelle de l'ordre de 27 milliards 200 millions pour répondre aux exigences de la justice.

Ramadier annonce le dépôt d'un projet du Gouvernement qui reste au-dessous du chiffre demandé par le Groupe.

Lussy défend la proposition faite par le Groupe socialiste. Il reconnaît l'effort du Gouvernement qui a élevé de 15 à 24 milliards la somme qu'il consent à allouer aux fonctionnaires, mais il demande un effort supplémentaire étant donné que les fonctionnaires ont renoncé à toute attitude menaçante.

Toutefois, devant les menaces de rupture de la majorité, le Groupe, par la voix de Le Troquer, consent à retirer sa proposition de résolution, étant entendu qu'une partie des crédits qui est prévue pour 1948 sera reportée sur l'exercice 1947.

Le Gouvernement étant d'accord sur ce point, c'est en définitive un bénéfice de 1 milliard et demi pour les fonctionnaires que le Groupe a obtenu par rapport aux propositions du Gouvernement.

—o—

Mesures d'ordre économique.

Conformément à son programme exposé au cours de l'interpellation Gazier, le Gouvernement dépose le 8 juillet une loi tendant à encourager la culture du blé et du seigle, qui est adoptée après les interventions énergiques de Tanguy-Prigent et de G. Vée contre certains amendements qui tendaient à donner au Comité départemental des Céréales le droit de déterminer les conditions d'application des primes prévues à l'article 2.

Le même jour, le Gouvernement dépose son plan de congélation de la viande rapporté par Minjoz, soutenu par Pouyet au nom de la Commission de l'Agriculture et défendu tout au cours de la discussion par Ramadier lui-même.

Le 25 juillet, dans la discussion des articles du même projet, Ramadier expose l'état du marché de la viande en France dont le prix commande l'ensemble des prix agricoles. Il confirme la volonté du Gouvernement de lutter contre la hausse des prix et demande à l'Assemblée de lui en fournir les moyens.

Lussy apport à ce projet l'appui total du Groupe et l'ensemble est voté par 486 voix contre 132.

Le 7 août, le Gouvernement dépose son projet d'assainissement des professions commerciales, industrielles et artisanales.

Ramadier indique que l'augmentation excessive du nombre des commerces est un élément nouveau de désorganisation contre lequel il importe de réagir.

Il est nécessaire de moraliser le commerce en général pour obtenir plus de régularité et de loyauté dans les transactions.

Le 28 août, le Gouvernement dépose un projet de loi tendant à la répression des manœuvres s'opposant à la collecte.

G. Vée, au nom de la Commission du Ravitaillement, apporte son appui à ce projet qu'il regrette toutefois de n'avoir pas vu voter plus tôt.

Il invite l'Assemblée à donner au Gouvernement les moyens de sévir contre ceux qui, par des paroles ou des écrit, par la propagande, peuvent inciter les producteurs ou les détenteurs de quelques produits que ce soient, à ne pas fournir les prestations qui leur sont imposées.

A cette occasion, Ramadier s'explique sur la différence du prix du pain à Paris et en province : les boulangeries parisiennes vendent à concurrence de 85 p. 100 du pain de fantaisie dont le poids est de 700 grammes et est cependant vendu 24 fr., tandis qu'en province le pain se vend au poids exact, un kilo pour un kilo.

La vente du gros pain à Paris est tellement peu importante qu'on a demandé aux boulangers de vendre le gros pain comme le pain de fantaisie. Ils y ont consenti. On pourrait renoncer à cette pratique et vendre le gros pain plus cher. On ferait ainsi un cadeau purement gratuit aux boulangers parisiens sans que les provinciaux en tirent avantage.

En fin de discussion, Ramadier expose la situation en ce qui concerne l'approvisionnement en blé et en pain. Il est probable que la collecte ne fournira qu'une quinzaine de millions de quintaux. Or, sur la base d'une ration de 250 grammes, la consommation annuelle serait de 48 millions de quintaux. Nous demanderons à tous les pays producteurs de nous céder ce qui nous est nécessaire et nous espérons couvrir la différence. Il a paru sage néanmoins de prendre tout de suite la mesure extrêmement pénible de ramener la ration à 200 grammes.

« Nous espérons obtenir de nos amis américains des « fournitures importantes mais nous nous retournons « aussi vers tous les autres pays, vers l'Argentine « comme vers l'Union soviétique, mais l'essentiel est « de ne rien perdre de notre mission et c'est pour- « quoi j'ai demandé l'arme nécessaire contre ce qui « doit être considéré comme un crime contre la « Nation. »

Dans le vote sur l'ensemble, Lussy apporte les voix du Groupe socialiste en faveur de ce projet qui ne vise en aucune manière les producteurs, les commerçants et les répartiteurs honnêtes et qui permettra d'atteindre ceux qui, par soif de lucre, dans la pénurie générale, essaient de gagner des fortunes rapides et scandaleuses.

Lois sur les loyers

Le 28 juillet, l'Assemblée est appelée à prendre position sur une demande de discussion d'urgence d'une proposition de loi fixant certaines dispositions transitoires en matière de loyers. La loi actuelle expire en effet le 31 juillet.

Guesdon, au nom du Groupe, estime que, à la date où nous sommes, il ne sera pas possible d'instituer une discussion normale d'une loi définitive sur les loyers et pense avec Minjoz qu'il faudra se borner a proroger la plupart des dispositions actuelles.

Le 29 juillet, Minjoz essaie d'empêcher la reprise des locaux par les propriétaires qui ont acheté leurs immeubles par intérêt spéculatif pendant l'occupation, mais l'Assemblée repousse son amendement.

Sur l'ensemble des dispositions, Minjoz expose la politique du logement du Groupe qui votera la loi qui ne prévoit qu'une augmentation de 10 p. 100 des loyers, institue des commissions qui donneront des bases d'évaluation précises pour la loi nouvelle qui devra intervenir avant le 1er juillet 1948.

Le 19 août, sur la proposition de Minjoz, la prorogation des baux commerciaux est décidée jusqu'au 1er janvier 1951.

Loi électorale municipale

Un accord en commission entre le Parti communiste et le M.R.P. tendait à généraliser le régime de la R.P. dans toutes les communes de plus de 2.500 habitants et prévoyait une prime en faveur des listes ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Contre ce régime hybride et antidémocratique, déposé le 8 août, débattu le 9 août, Depreux, ministre de l'Intérieur, expose le projet établi par le Gouvernement, et Lussy, avec force et avec esprit, dénonce l'accord entre le Parti communiste et le M.R.P.

Pour Ramadier, le problème est essentiellement politique puisqu'il concerne les conditions d'administration de toutes les collectivités locales et il pose la question de confiance sur la prise en considération du projet gouvernemental.

En conséquence, le 11 août, l'Assemblée vote sur la confiance acquise par 404 voix contre 184, après que Lussy, au nom du groupe, ait apporté son appui au projet du Gouvernement qui évite de placer sur un plan nettement politique les élections municipales.

La loi discutée pendant toute la journée du 12 se heurte à l'obstruction communiste en séance de nuit, obstruction qui finit par céder devant la fermeté de la majorité.

Statut de l'Algérie

Cette grave question a retenu l'Assemblée pendant de nombreuses séances. Le Groupe socialiste était résolu à faire de l'Algérie un groupe de départements dotés de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation particulière définie par le statut. Il voulait faire admettre dans le premier collège tous les musulmans qui, par leurs actes, ont prouvé leur attachement à la France et il voulait assurer à l'Assemblée algérienne nouvelle toutes garanties d'un fonctionnement nettement démocratique. Le projet déposé par le Gouvernement ne répondait pas tout à fait aux aspirations du Groupe. Néanmoins lorsque Rabier, rapporteur, exposa l'économie du projet adopté par la Commission, des propositions d'ajournement furent présentées par les tenants du colonianisme de tous les Partis.

Le 10 août, Ramadier se prononça nettement contre l'ajournement et demanda que l'Assemblée prenne pour base de ces discussions le projet du Gouvernement.

Le 19 août, Senghor exposa le but que les socialistes se proposaient en dotant l'Algérie d'un statut nouveau.

Le 20 août, Borra ajouta ses arguments d'Algérien à l'autonomie nécessaire dans les circonstances actuelles.

Le 21 août, Depreux, ministre de l'Intérieur, Ramadier ensuite, insistèrent pour l'adoption du projet du Gouvernement. La discussion continua le 22, le 26 et le 27.

Au cours de ces séances, Rabier, Lamine-Gueye, Borra, Defferre intervinrent pour maintenir dans le statut les dispositions essentielles auxquelles nous tenions nettement pour l'intégration dans le premier Collège des certifiés d'études contre la majorité des deux tiers exigée dans les votes d'ordre financier par le projet du Gouvernement.

Un amendement Bouret, M.R.P., permit de trouver une solution transactionnelle en décidant que les votes de l'Assemblée algérienne seraient acquis à la majorité absolue en règle générale et que la majorité des deux tiers ne serait exigée qu'à la demande du Gouverneur général de la Commission des Finances ou du quart de l'Assemblée.

Ainsi que Defferre l'exposa au moment du vote sur l'ensemble, le 27 août, le statut ne donne pas entière satisfaction mais il a le mérite d'exister. Nous avons évité le vote par collège que M. Giaccobi proposait. Nous avons obtenu le maintien de l'ordonnance du 7 mars 1944 et donné réellement à l'Algérie un statut démocratique qu'il nous appartiendra de perfectionner. Il est regrettable que les élus musulmans n'aient pas cru devoir s'associer au vote de ce statut qui affirme néanmoins l'Union de la France et de l'Algérie.

La politique économique

A la date du 28 août, en même temps qu'il déposait son projet de loi tendant à la répression des manœuvres s'opposant à la collecte, le Gouvernement saisissait l'Assemblée d'un projet d'augmentation des crédits budgétaires du Ministère de l'Industrie et du Commerce de 7.500 millions, pour permettre une majoration de la subvention pour le charbon jusqu'au 15 novembre prochain.

Le Gouvernement faisait cette proposition pour éviter une hausse du prix du charbon dérivant des nouvelles charges sociales et des augmentations de salaires accumulées depuis le début de l'année qui conduisaient à majorer le prix de vente du charbon d'environ 50 p. 100.

Une telle hausse s'étendrait au prix de presque tous les objets fabriqués dont l'augmentation *moyenne* serait de l'ordre de 15 p. 100. Cette majoration provoquerait un décalage de tous les prix industriels, aurait une répercussion inévitable sur les prix agricoles et cette « flambée » générale des prix accroîtrait le courant déjà très fort qui nous entraîne vers l'inflation.

Certes, le système des subventions n'est qu'un moyen d'écarter pour un temps des éléments psychologiques pouvant bouleverser l'évolution économique. Mais il a paru indispensable au Gouvernement d'y revenir dans le moment présent pour défendre les prix et la structure même de l'Economie française.

Le projet du Gouvernement, pour lequel l'urgence était demandée, se heurta à l'hostilité du M.R.P., du R.G.R. et du P.R.L., redoutant que ces subventions nouvelles ne détruisent l'équilibre budgétaire péniblement établi et ne portant ainsi atteinte à la monnaie. Il suscita dans notre Groupe des discussions passionnées au cours des quatre réunions tenues dans la seule journée du 2 septembre.

En fait, c'est tout le problème économique qui se trouvait posé à cette occasion — accepter l'augmentation du prix du charbon c'était alimenter la course à la hausse et lui donner un nouvel élan. Revenir à la subvention pour le charbon, même à titre provisoire, c'était abandonner l'équilibre budgétaire et détruire la confiance. D'autre part, la solution transitoire proposée par le Gouvernement n'abordait le problème économique général que par un biais, alors que les décisions prises par le Congrès de Lyon faisaient obligation au Groupe et au Gouvernement de proposer un ensemble de mesures de salut public propres à donner au Gouvernement les armes nécessaires pour assurer le ravitaillement et redresser la situation. Or, nous étions parvenus aux dernières heures de la session et les textes indispensables n'étaient pas encore soumis à l'Assemblée.

D'un avis unanime, les textes en question ne pouvaient qu'être l'œuvre du Gouvernement. Présentés, par le Groupe, ils se heurtaient à une hostilité insurmontable.

Le problème consistait donc pour Ramadier d'obtenir de son Gouvernement l'approbation des projets économiques demandés par le Parti. Ramadier, tout en reconnaissant la nécessité des mesures préconisées par le Congrès de Lyon, estima qu'il y aurait quelque incohérence à faire voter des projets nouveaux avant de nous être servis des armes que le Gouvernement possède déjà. L'acheteur unique pour la viande (que comportait le projet Philip repoussé par le Conseil des Ministres) ne pourrait être obtenu qu'après un effort d'organisation qui ne serait ni simple ni rapide. Or, nous sommes pressés et avec les lois actuelles énergiquement appliquées il est possible d'obtenir sur les prix agricoles des résultats moins complets peut-être, mais plus sûrs.

Le Conseil des Ministres ayant autorisé Ramadier à poser la question de confiance sur la subvention du charbon qui engage toute la politique économique du Gouvernement, le Groupe insista auprès de Ramadier pour lier le vote de la subvention à un ensemble de mesures destinées à juguler la hausse des prix agricoles.

Ramadier prit l'engagement d'exposer clairement et énergiquement devant l'Assemblée la politique économique du Gouvernement qui reste la défense des prix poursuivie avec des moyens d'organisation de la collecte, allant jusqu'à la réquisition avec des mesures de taxation et de contrainte imposées par les circonstances et comportant en premier lieu la subvention pour le charbon.

L'urgence de cette subvention a été votée dans la séance du 2 septembre par 312 voix (Parti socialiste, Parti communiste et quelques M.R.P.) contre 97 (Radicaux, P. R. L.) et l'abstention de la grosse majorité du M.R.P.

Nouveau problème pour le Groupe. Le Gouvernement allait-il avoir une majorité de rechange? Malgré les déclarations énergiques de Ramadier sur la nécesité d'un contrôle renforcé ou à cause d'elles, un élément important de la majorité venait de s'abstenir.

Le Groupe a bien déposé à son nom le projet Philip sur la viande, mais il importe de savoir si la majorité gouvernementale est décidée à appuyer la politique économique annoncée par le Gouvernement.

Après une très vive discussion, le Groupe a décidé de voter la subvention à condition que Ramadier fasse une déclaration nouvelle disant sa volonté ferme d'appliquer une politique énergique contre la hausse des prix agricoles et proclamant que son Gouvernement tirerait toutes les conséquences d'un vote hostile à la subvention demandée absolument liée à la politique exposée.

C'est dans ces conditions et après une nouvelle déclaration catégorique de Ramadier que la confiance au Gouvernement a été votée le 5 septembre par 292 voix contre 243.

NOTA. — Il convient de remarquer que l'augmentation de crédits de 7.500 millions demandée par le Gouvernement comprenait une somme de 2.820 millions destinée à la Caisse de compensation des prix des produits sidérurgiques acier et fonte.

Le M.R.P. se montra particulièrement hostile à cette subvention pour l'acier. Les ministre M.R.P. ne consentirent à autoriser la question de confiance que pour ce qui concerne le charbon.

Dans la séance du 2 septembre, Ramadier fit observer que la subvention pour l'acier était nécessaire pour soutenir notre exportation mais que le problème n'était pas aussi étroitement lié que celui de la subvention pour le charbon à la politique économique générale.

Il ne pouvait donc poser la question de confiance

Dans ces conditions, la subvention pour l'acier (chapitre 7092) a été repoussée par l'Assemblée. Seuls les membres du Parti ont voté pour.

IV

COMPTE RENDU
d'activité du Groupe Socialiste au Conseil de la République
pendant les mois de Juillet, Août et Septembre

JUILLET 1947

Election des membres des Comités d'entreprises et des délégués du personnel dans les entreprises

Un projet de loi venait en discussion le 1er juillet 1947, projet de loi qui prévoyait que la représentation proportionnelle serait substituée au scrutin majoritaire pour l'élection des membres des Comités d'entreprises et des délégués du personnel dans les entreprises.

Dassaud, reprenant un amendement de notre camarade Gazier, de l'Assemblée, amendement qui repoussait l'instauration de la représentation proportionnelle, il le faisait triompher. L'amendement était en effet adopté par 153 voix contre 151.

Indemnisation en faveur des victimes des inondations

Le 3 juillet, le Conseil adoptait à l'unanimité une proposition de Chochoy et de Vanrullen, proposition invitant le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que le maximum soit fait en faveur des victimes des inondations du Pas-de-Calais.

Réduction des crédits pour l'Education nationale

Le même jour, le Conseil adoptait la proposition de Pujol demandant au Gouvernement de suspendre l'effet du projet gouvernemental relatif à la réduction des dépenses de 7 % dans le domaine de l'Education nationale.

Grâce amnistiante dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle

Le 10 juillet, Courrière et Grumbach intervenait sur le projet prévoyant une grâce amnistiante pour des faits commis dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle.

Création de postes préfectoraux dans les départements d'outre-mer

Renaison intervenait, le 17 juillet, au cours de la discussion pour demander au Gouvernement de placer dans ces postes nouveaux des administrateurs dynamiques et ardents, en parfaite possession de tous leurs moyens physiques et intellectuels.

Allocations spéciales forfaitaires au personnel de l'Etat

Le 18 juillet, Reverbori, au nom du Groupe, définissait la position du Groupe socialiste en face du problème des fonctionnaires.

Réforme de l'Administration française en Allemagne occupée

Le 22 juillet, venait en discussion une proposition de Grumbach invitant le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires en vue d'effectuer une réforme de structure des services de l'Administration française dans les territoires occupés en Allemagne.

Finalement, la proposition était adoptée par 149 voix contre 148.

Situation à Madagascar

Le 24 juillet, le Conseil, à la suite d'une question orale avec débat, étudiait le problème de Madagascar.

Notre camarade Brunot prenait la parole au nom du Groupe.

Amnistie

Le projet de loi portant amnistie venait en discussion le 25 juillet et Courrière intervenait au nom du Groupe socialiste.

Doucoure se félicitait de voir que les territoires d'outre-mer bénéficiaient également des mesures d'amnistie prévues par cette loi. « N'oublions pas, disait-il, que dans ces territoires des jugements arbitraires ont été rendus au nom de la France par le régime arbitraire de l'indigénat. Nous rendons un juste hommage à la générosité et à l'idéal démocratique des institutions républicaines qui, sur un chapitre aussi important, ont su traiter avec le même esprit de justice et d'équité des Français de l'Union française où qu'ils se trouvent. C'est là un des moyens les plus efficaces et les plus humains pour consolider les assises de l'Union française. »

Discussion des différents budgets

La discussion des différents budgets commençait au Conseil le 24 juillet. Un certain nombre de camarades intervenaient.

Levée de l'immunité parlementaire pour les conseillers malgaches

Le 7 août, Grumbach, au nom du Groupe socialiste, déclarait : « Le Groupe socialiste a examiné judicieusement la situation de Madagascar, à la suite des graves incidents qui ont eu lieu. Il a accepté les conclusions de la sous-commission qui a étudié ce problème, conclusions qui tendent à demander la levée de l'immunité parlementaire des conseillers malgaches.

Désignation des jurés à la Haute-Cour de Justice

Le 8 août, le Conseil examinait un projet de loi modifiant la procédure en usage pour la désignation des jurés à la Haute-Cour de Justice.

Le mode de désignation était le suivant : parmi les 96 jurés parlementaires désignés à la proportionnelle par l'Assemblée, un certain nombre d'entre eux étaient, par tirage au sort, désignés pour siéger pendant les sessions de la Haute-Cour.

Le projet tendait à substituer à ce tirage au sort, l'application de la proportionnelle pour la composition du jury. Chaque Groupe pourrait désigner, suivant son importance, 5, 6 ou 7 jurés. Le projet avait pour but d'éviter les hasards du tirage au sort susceptibles de donner à tel ou à tel autre groupe une majorité absolue dans le jury.

Plan de congélation de la viande

Le 13 août, notre camarade Chatagnier rapportait devant le Conseil de la République le projet sur la congélation de la viande.

Après une intervention de Le Terrier sur le problème de la viande et plus particulièrement sur la question des prix — où il démontrait du reste que les intermédiaires et les marchands étaient les véritables responsables de la hausse des prix — le projet du Gouvernement était accepté.

Grand Conseil de l'A.O.F. et Grand Conseil de l'A.E.F.

Ousmane Soce rapportait devant le Conseil, le 11 août, un projet de loi tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de Groupe en A.O.F. et en A.E.F. dites : Grands Conseils.

Statut de la Coopération

Notre camarade Cros rapportait le 13 août 1947 un projet voté par l'Assemblée portant Statut de Coopération. Il déclarait à cette occasion : « Le Statut de la Coopération est dans le domaine économique, la préfiguration de ce que peut être demain une société heureuse, où l'homme ne sera pas l'esclave d'autrui, mais le maître de son destin.

Dégagement des cadres

Le projet de loi relatif aux conditions de dégagement des cadres venait en discussion le 19 août.

Reverbori prenait la parole au nom du Groupe.

Suppression des sociétés indigènes de prévoyance en A.O.F.

Le 22 août également, le projet de loi voté par résolution de notre camarade Toure (Guinée) et de Soce Ousmane (Sénégal), tendant à inviter le Gouvernement à ordonner la suppression en Afrique Occidentale Française, des société indigènes de prévoyance et leur remplacement par des coopératives agricoles administrées par des gérants élus par les intéressés.

Code de sécurité sociale dans les territoires de l'Union française

Le même jour, la proposition de notre camarade Doucoure, du Soudan, était également acceptée par le Conseil. Cette proposition invitait le Gouvernement à instituer un code de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer de l'Union française.

Régime général des élections municipales

Le 22 août, le Conseil adoptait la proposition de l'Assemblée et fixant le régime général des élections municipales était examiné au Conseil.

Statut de l'Algérie

Le 29 août, notre camarade Leonetti rapportait devant le Conseil le projet de loi voté par l'Assemblée et relatif au statut de l'Algérie.

Subvention pour le charbon

Le 5 septembre, le projet de loi voté par l'Assemblée concernant la subvention économique à la production du charbon venait en discussion.

Propositions de loi déposées par les Membres socialistes au Conseil de la République.

3-7-47. N° 393. Masson. — Proposition de loi ayant pour objet de permettre la révision des mesures disciplinaires prises à l'égard des militaires de l'armée de mer, frappés durant les hostilités sans avoir pu prendre connaissance de leur dossier.

18-7-47. N° 439. Charles-Cros. — Proposition de loi tendant à faire de la journée du 1er juin, un jour férié dit « Fête de l'Union française ».

18-7-47. N° 440. Charles-Cros. — Proposition de loi tendant à permettre à certaines catégories de personnes de sous-louer en totalité les locaux constituant leur résidence principale.

18-7-47. N° 441. Charles-Cros. — Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans le plus bref délai les projets de loi fixant les conditions dans lesquelles les ressortissants des territoires d'outre-mer exerceront leurs droits de citoyens.

18-7-47. N° 442. Mamadou M'Bodj. — Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à attribuer dans les moindres délais un important contingent d'instruments agricoles aux territoires d'outre-mer.

18-7-47. N° 443. Amadou Doucoure. — Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à instituer un code de sécurité sociale dans les territoires d'outre-mer de l'Union française.

18-7-47. N° 444. Jane Vialle. — Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à promulguer dans les territoires d'outre-mer où il n'est pas encore en vigueur l'article 340 du code civil.

7-8-47. N° 2.317. — Eugénie Ebouée. — Proposition de loi tendant à faire du 27 avril un jour férié dans les départements d'outre-mer en vue de commémorer l'œuvre de Victor Schoelcher, le grand abolitionniste de l'esclavage.

7-8-47. N° 542. Charles Okala, Arouna N'Joya. — Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à proroger, pour ce qui concerne les habitants des territoires de la France d'outre-mer, jusqu'au 31 janvier 1948, contrairement aux dispositions des décrets numéros 47-684 et 47-685 le bénéfice de l'attribution des décorations pour faits de guerre ou résistance prévues par l'ordonnance du 7 janvier 1944.

2-9-47. N° 768. Pujol. — Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à donner aux victimes de la catastrophe de Reuil-Malmaison des secours immédiats et à prendre les mesures nécessaires pour que de pareils accidents ne se renouvellent pas.

Etat des présences aux réunions du Groupe Socialiste au Conseil de la République

(du 17 Juin au 28 Août 1947, soit 14 réunions)

Ascensio-Jean	12	Denvers Albert (1 excuse)	4	Quessot Eugène	8
Barré Henri (1 excuse)	4	Diop Allioune	1	Raoult Paul	12
Béné Jean	5	Doumenc Henri	8	Renaison Clovis	9
Berthelot Jean (1 excuse)	11	Gustave	9	Reverbori Georges (1 excuse)	12
Bocher Joseph	11	Ebouée Engénie	4	Richard Edouard	7
Paul-Boncour (1 excuse)	4	Grumbach Salomon (2 excuses)	12	Roubert Alex (2 excuses)	12
Boyer Max (1 excuse)	6	Guénin Henri	9	Scidani Edouard	7
Brettes Robert (1 excuse)	9	Guy Amédée (2 excuses)	8	Sosse Diop Ousmane (1 excuse)	5
Brier Maurice (4 excuses)	9	Hauriou André	3	Southon André (1 excuse)	6
Brossolette Gilberte	10	Henry Yves (1 excuse)	10	Thomas Jean-Marie	9
Brunot Richard	5	Jouve Paul	4	Vanrullen Emile (2 excuses)	12
Carcassonne Roger (1 excuse)	8	Letterier Raymond (4 excuses)	4	Verdeilles Fernand	3
Champeix Marcel (3 excuses)	9	Léonetti Jean	13	Arouna N'joya	6
Charlet Gaston	1	Masson Jules	5	Doucouré Amadou	3
Chatagner Joseph (1 excuse)	13	Minvielle Gérard (1 excuse)	6	M'Bodj Mamadou	5
Chochoy Bernard (1 excuse)	11	Oyon Marie	10	Okala-Charles	7
Courrière Antoine (1 excuse)	10	Paget Alfred (4 excuses)	8	Jane Vialle	9
Couteaux Ernest (1 excuse)	7	Pauly Paul (1 excuse)	4	Ferracci Jean	5
Charles-Cros (1 excuse)	8	Poirault Emile (1 excuse)	9	Touré Fodé	7
Dassaud Francis	10	Pujol Pierre	12		

V

Commission Nationale des Conflits

MELIN CONTRE FEDERATION DE LA LOIRE-INFERIEURE

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 2 octobre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Mélin a régulièrement interjeté appel de la sentence d'exclusion rendue contre lui à la date du 16 juin 1947 par la Commission fédérale des conflits de la Loire-Inférieure.

Considérant que la sentence fédérale reproche à Mélin : 1° Son attitude lors de la menace de grève des commerçants du 4 juin 1947 ;

2° Les lettres qu'il a adressées aux responsables de la fédération et aux sections ;

3° L'usage abusif de son mandat de conseiller municipal pour des buts intéressés ;

4° Sa démission de membre de la commission d'assainissement des marchés et de conseiller municipal de Nantes ;

Considérant que les trois premiers faits retenus contre Mélin ne constituent pas des infractions à la discipline. Qu'ils ne sont pas en opposition avec les

décisions du Parti ou même des organismes locaux. Que Mélin n'a fait qu'user de son droit en intervenant dans les discussion qui se sont déroulées au sein des organismes du Parti ou du conseil munipal sur des questions d'ordre administratif.

Considérant en outre que les lettres reprochées à Mélin, pour regrettables qu'elles soient, au moins dans leur forme, gardent un caractère privé et qu'enfin il ne résulte pas du dossier que Mélin ait usé de son mandat municipal à des fins personnelles ou intéressées.

Mais considérant que Mélin ne pouvait, sans l'accord préalable de ses mandants, donner sa démission de membre de la commission d'assainissement des marchés et de conseiller municipal. Que ces faits sont en contradiction avec les statuts du Parti et doivent être sanctionnés.

PAR CES MOTIFS :

Confirme dans son principe la sentence fédérale, mais ramène la sanction prise contre Mélin à cinq ans de suspension de délégation à compter du 14 juin 1947.

***

LUCIEN BOUIN CONTRE FEDERATION DE MAINE-ET-LOIRE

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 9 octobre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Blouin, secrétaire de la section de Brissac, a régulièrement interjeté appel de la sentence rendue par la commission fédérale des conflits de Maine-et-Loire en date du 20 avril 1947, qui lui a infligé un blâme.

Considérant qu'aux termes de l'article 55 des statuts, seuls sont recevables les appels relevés contre les décisions de suspension temporaire et d'exclusion rendues par les commissions fédérales des conflits. Que. s'agissant dans la présente affaire d'un simple blâme infligé au camarade Blouin, l'appel de ce dernier est irrecevable.

PAR CES MOTIFS :

Déclare irrecevable l'appel formé par Blouin contre la sentence fédérale du 20 avril 1947.

***

ANDRE TORRENS CONTRE FEDERATION DU RHONE

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 25 septembre 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade André Torrens a régulièrement interjeté appel de la sentence d'exclusion rendue contre lui à la date du 29 juin 1947 par la commission fédérale des conflits du Rhône, valablement composée.

Considérant qu'au cours de deux réunions tenues à Lyon, les 16 et 17 août 1947, la C.N.C. a entendu André Torrens, ainsi que de nombreux témoins cités à sa requête.

Considérant qu'il résulte des témoignages recueillis et des explications fournies par les camarades de la Fédération du Rhône, et en particulier par l'ancien secrétaire de la commission fédérale des conflits, que les griefs retenus dans la sentence fédérale à l'encontre de Torrens n'étaient pas suffisamment établis. Qu'ils n'étaient pas en tout cas de nature à justifier la décision déférée à la C.N.C.

Mais considérant que le bureau fédéral du Rhône a versé aux débats copie d'une lettre en date du 1er août 1941 adressée à l'ex-maréchal Pétain par le citoyen Torrens à l'occasion de l'envoi audit Pétain d'un fauteuil construit et sculpté par les « Compagnons du Siège de France ». Que le citoyen Torrens n'a pas contesté être l'auteur de cette lettre dont les termes sont absolument incompatibles avec la dignité qui s'attache à la qualité de membre du Parti socialiste.

Considérant que le bureau fédéral a également remis à la C.N.C. copie de la réponse envoyée à André Torrens par l'ex-maréchal Pétain, le 7 août 1941, pour le remercier du « très confortable fauteuil » qui lui a été offert et des sentiments d'attachement et de fidélité qui lui ont été exprimés.

Considérant qu'à l'appui de sa défense, André Torrens excipe de la nécessité dans laquelle il s'est trouvé, pour assurer la sécurité de sa famille, de manifester à l'égard de Pétain des sentiments qui n'étaient pas les siens. Qu'il n'a cessé en réalité d'apporter directement ou indirectement aide et assistance aux formations de résistance de la région lyonnaise.

Mais considérant que les explications fournies par Torrens pour justifier l'envoi à Pétain de la lettre qui lui est reprochée ne sont pas sérieuses et doivent être rejetées. Qu'il n'est pas non plus établi que Torrens ait apporté une aide effective à la Résistance. Que les renseignements recueillis à ce sujet sont vagues et contradictoires.

Considérant que Torrens fait état devant la C.N.C. de la décision rendue par le jury d'honneur désigné par le Congrès fédéral du Rhône le 1er décembre 1945, qui reconnaît que Torrens « n'a pas démérité du Parti socialiste et peut revendiquer la tête haute les responsabilités dont ses camarades pourraient le charger. »

Considérant que cette décision ne saurait être opposée à la C.N.C. Qu'en effet, il résulte des déclarations faites par le Président même dudit jury que la lettre adressée par Torrens à l'ex-maréchal Pétain n'a pas été connue des membres du jury ; qu'en tout cas elle n'a pas été versée au dossier ; qu'ainsi le jury d'honneur, incomplètement renseigné, n'a pu statuer sur l'ensemble des griefs relevés contre Torrens par la C.N.C. Que ce moyen doit donc être également écarté.

PAR CES MOTIFS :

Rejette l'appel fait par Torrens et dit que ce citoyen est exclu du Parti socialiste à compter du 25 septembre 1947.

VI

Communications

Prix des fournitures de 1948

Cartes permanentes : 50.
Feuilles cotisation : 10.
Timbres cotisation : 8
Timbres propagande : 8.

Circulaire n° 258 Paris le 7 novembre.

Rassemblement autour de la C. G. T.

Devant l'appel lancé par la C.G.T. et ainsi conçu :

« Considérant que les syndicats qui groupent les « salariés sans distinction d'opinion, de religion ou « de race sont particulièrement aptes à prendre l'ini- « tiative de ce rassemblement, *il invite toutes les or- « ganisations adhérentes à prendre la tête du ras- « blement de tous les républicains dans les entrepri- « ses et dans les localités*, pour la défense des libertés « démocratiques et syndicalistes, pour la défense de « la République. »

Le Secrétariat du Parti rappelle la circulaire du 25 septembre 1946 et celle du 25 octobre 1947 qui restent valables dans leur esprit. Il ne peut être question pour nous, de permettre au Parti communiste — fût-ce par l'intermédiaire de la grande centrale syndicale — de constituer un rassemblement auquel nous ne sommes pas conviés sur le plan national et que l'on dirige davantage contre le Parti socialiste que contre le R.P.F. Le Comité directeur étudie dans quelles conditions est sous quelle forme un rassemblement des vrais démocrates est possible autour du Parti socialiste et des directives à cet égard, seront données en temps opportun.

Maires élus avec les voix du R. P. F.

Un certain nombre de maires socialistes n'ont été placés aux postes qu'ils occupent que grâce aux voix des conseillers municipaux élus sur des listes du R. P.F. Le Comité directeur s'est ému de cette situation et a décidé d'exiger comme un minimum des camarades qui ont accepté la direction d'une municipalité dans ces conditions, de présenter à leur conseil municipal un programme hardiment socialiste. Ces camarades doivent, en particulier, se montrer de la *dernière intransigeance* lors de la discussion du budget de leur commune et *abandonner immédiatement leur fonction* s'ils n'obtiennent pas, à cette occasion, les possibilités d'assurer une bonne gestion socialiste.

Questions administratives

Toutes les lettres émanant du Parti doivent obligatoirement porter la signature de l'un des camarades ci-après :

Affaires politiques et administratives : Guy Mollet, secrétaire général. Georges Brutelle, secrétaire général adjoint. Pierre Comin, secrétaire général adjoint. Christian Caillieret, secrétaire administratif et Robert Fouquart, secrétaire de Guy Mollet.

Trésorerie : Victor Provo, trésorier. Henri Malacrida, trésorier adjoint.

Toute lettre, de quelque service qu'elle émane, ne portant pas l'une de ces signatures, doit être considérée comme nulle et non avenue.

Guy MOLLET, *Secrétaire général.*

Circulaire n° 260 Paris, le 8 novembre 1947.

Aux Secrétaires fédéraux

Mon cher Camarade,

Dans sa séance du 1er octobre 1947, le Comité directeur avait décidé de tenir un Congrès extraordinaire les 24 et 25 novembre courant.

L'ordre du jour de ce Congrès était le suivant :

— Application des décisions du Congrès de Lyon ;
— Problèmes de disciplines ;
— Politique gouvernementale et action du Parti.

Depuis le 1er octobre, deux événements importants sont intervenus :

— Le succès R.P.F. aux élections municipales.
— La déclaration dite de Varsovie annonçant la reconstitution du Komintern.

Ces deux événements graves ont amené le Comité directeur à faire appel à tous les vrais démocrates hostiles à toute dictature, qu'elle soit celle d'un homme ou d'un Parti unique, pour barrer la route au césarisme.

Des contacts ont déjà été pris ; d'autres sont en préparation, en vue de réaliser un vaste rassemblement républicain, dont le Parti sera l'animateur.

Dans ces conditions, la majorité du Comité directeur a estimé que le moment n'était pas opportun de réunir un Congrès où seraient débattues des questions de discipline. Le problème se trouve dépassé par les événements. En effet, à l'heure où nous nous efforçons d'animer un rassemblement républicain capable de s'opposer efficacement aux dangers gaulliste et stalinien, ce serait compromettre la réussite de notre projet que d'exposer publiquement les différends qui nous opposent, à l'intérieur du Parti, sur des points particuliers.

Le Congrès extraordinaire a donc été ajourné *sine die*. Un Conseil national, dont la date sera fixée prochainement, aura à définir la tactique générale du Parti sur le plan national et sur le plan international, en fonction des nouveaux aspects de la situation politique.

J'ajoute que le Comité directeur et le Groupe parlementaire se réuniront dans un délai rapproché pour déterminer les pouvoirs respectifs de ces deux organismes.

Je sais être l'interprète de la pensée de tous les militants en appelant le Parti à regrouper ses forces et réserver son unité, pour défendre la démocratie et la paix, dont il demeure le dernier rempart.

Sentiment fraternels.

Guy MOLLET.

Union des groupes socialistes de la Sécurité sociale

Avis important

Tous les camarades membres du P.S. ou des J.S. *travaillant dans un organisme de la Sécurité sociale, soit de la région parisienne soit de province* et qui

n'appartiennent pas encore à un des groupes socialistes de l'Union de la Sécurité sociale, sont invités à adresser d'urgence leur nom et adresse au camarade André Seurat, au siège de la Fédération des G.S.E., 41, boulevard Magenta, Paris (10e). Un bulletin de liaison, de documentation et de propagande leur sera envoyé ultérieurement.

Pour l'Union, le Secrétaire,
André SEURAT.

∴

Note du Secrétariat du Groupe parlementaire

Nos camarades du Parti s'adressent fréquemment du secrétaire du Groupe parlementaire pour entrer en communication avec un député ou prendre rendez-vous avec lui.

Les bureaux du secrétariat du Groupe sont trop exigus pour pouvoir servir normalement de salles d'attente pour les camarades qui veulent voir un député.

D'autre part, le secrétaire du Groupe ne peut pas passer son temps à rechercher des députés pour le compte de camarades.

Il existe à l'Assemblée *un service des appels* qui est chargé d'assurer les relations de tous les députés avec les personnes qui désirent les voir.

C'est à ce service qu'on peut demander à Inv. 60-00, que les camarades ont à s'adresser s'ils veulent communiquer avec un député.

Prière d'en informer les camarades de province de passage au bureau du Parti.

Guillaume DETRAVES,
secrétaire administratif
du Groupe socialiste.

∴

L'ECOLE SOCIALISTE

Estimant plus indispensable que jamais, dans les circonstances présentes, de fournir à nos militants les meilleures possibilités de compréhension de la doctrine socialiste, le Secrétariat général à la propagande et à l'éducation reprend l'expérience de l'Ecole socialiste.

Son premier cycle (mars-juillet 1947), consacré à l'histoire du mouvement ouvrier et socialiste, n'était que l'introduction à l'étude des doctrines et des problèmes économiques, qui fera l'objet essentiel du programme de cette année.

Cependant, et pour ne pas laisser passer la commémoration du centenaire de la Révolution de 48, la Commission nationale d'éducation a estimé utile d'ajouter à ce programme déjà vaste une série « Histoire sociale » traitant, d'une part, de la bourgeoisie française et d'autre part de la Révolution de 48 et du Manifeste communiste.

La Direction générale des cours est confiée à nos camarades Ernest Labrousse, professeur à la Sorbonne, pour la partie « Economie », et Georges Bourgin, directeur honoraire des Archives nationales, pour la partie « Histoire sociale », tous deux étant entourés d'éminents professeurs et techniciens particulièrement qualifiés, tels que Charles Bettelheim, Jean Weiller, Charles-André Julien, Edouard Dolléans, Georges Duveau, Jean Duret, Albert Bouzanquet, Georges Vidalenc, Pierre Favreau, Léon Boutbien, André Labrcuquère, Victor Fay, etc...

PROGRAMME DES COURS

1° *ECONOMIE*

Premier cycle : Les Doctrines économiques

Première partie : Etude comparée des doctrines économiques.

a) Les doctrines économiques socialistes avant Marx. 3 leçons.
b) La doctrine économique de Marx. 3 leçons.
c) Les critiques de Marx. 3 leçons.

Deuxième partie : Etude descriptive et interprétative de l'Economie actuelle (6 leçons)

Deuxième cycle : *Les planifications économiques modernes*

1. La Russie soviétique, 3 leçons.
2. L'Allemagne hitlérienne, 3 leçons.
3. L'Angleterre travailliste, 3 leçons.
4. Le New-Deal américain, 3 leçons.
5. Les pays scandinaves, 1 leçon.
6. La planification socialiste européenne, 3 leçons.
7. Le fait colonial, 3 leçons.

2° *HISTOIRE SOCIALE*

Troisième cycle : *Histoire de la bourgeoisie française*

1. Sa formation et son avènement, 4 leçons.
2. Son évolution et sa décadence, 4 leçons.

Quatrième cycle : *Etude critique de la Révolution de 48 et du Manifeste communiste*

1. La Révolution de 48, 6 leçons.
2. Le Manifeste communiste, 4 leçons.

N. B. — La répartition exacte des cours parmi les professeurs précités, et les dates auxquelles ils seront faits, actuellement mises au point, seront données ultérieurement.

∴

FONCTIONNEMENT DES COURS

Les cours seront hebdomadaires et dureront environ deux heures, sous forme d'un exposé d'une heure suivi d'une heure de discussion.

Les deux premiers cycles fonctionneront simultanément *à partir du 1er décembre*, le lundi et le jeudi, de 21 h. à 23 h., Ils seront suivis des troisième et quatrième cycles *aux environs de fin avril*, jusque fin juin, les mêmes jours et aux mêmes heures.

Les cours auront lieu à Paris, 9, rue Victor-Massé, pour les camarades de Seine et Seine-et-Oise. *Ils ne pourront être répétés.*

Ils seront sténotypés et imprimés, *à partir de janvier* 1948 en brochures correspondant aux chapitres des cours, à l'usage de tout militant qui en fera la demande.

Une carte sera délivrée à tout camarade participant effectivement aux cours. Elle sera exigée à l'entrée des cours.

Le droit d'inscription est fixé à 150 francs pour chacun des deux premiers cycles, et de 100 francs pour chacun des deux derniers : il comprend l'abonnement aux « Etudes Socialistes », organe de l'Ecole Socialiste. Il est payable à l'inscription ou par versement au C.C.P. 5729-84 Paris, au secrétariat de l'Ecole Socialiste, assuré par Albert Nebbot, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e). Tél. : Trudaine 40-73.

Inauguration des cours

L'inauguration solennelle des cours aura lieu le 28 novembre 1947, à 20 h. 30, à la Mutualité, Salle C, sous la présidence effective de Léon Blum, Guy Mollet, Marcel-Edmond Naegelen, Ernest Labrousse, Georges Bourgin et Henri Barré, assistés des professeurs des cours et des secrétaires fédéraux de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Nous ne saurions trop insister auprès de chaque secrétaire fédéral pour inciter le maximum de camarades à suivre assidûment ces cours et à s'y abonner, et nous leur demandons de faire connaître par tous les organes de presse et de propagande à leur disposition la reprise de l'Ecole Socialiste.

Le Secrétaire général à la Propagande :
Pierre COMMIN.

L'ECOLE DU MILITANT

Cession 1947-1948

L'Ecole du Militant dont le Secrétariat général du Parti a annoncé la fondation, ouvrira à Paris le mercredi 3 décembre 1947.

Il convient d'appeler l'attention des secrétaires fédéraux, de tous les secrétaires de sections et de tous les militants de notre Parti sur l'importance de ce nouvel effort de propagande et d'éducation.

C'est pourquoi la présente note que nous demandons aux camarades de diffuser largement à l'intérieur du Parti définit l'objet, le fonctionnement et l'enseignement de l'Ecole du Militant.

I

OBJET

L'Ecole nationale d'orateurs, qui a fonctionné à Paris cette année, et servit de modèle aux écoles fédérales, a été un premier essai de formation élémentaire du militant. Elle a visé à susciter des orateurs nouveaux dont le Parti a besoin.

Il est nécessaire de nous appliquer à faire connaître tous les moyens de propagande, afin de donner à nos propagandistes les notions indispensables pour l'efficacité de leur mission.

L'objet de l'Ecole du Militant sera cette année de donner à nos camarades des notions et des conseils sur :

a) les méthodes et les moyens de propagande ;

b) les règles d'organisation devant inspirer l'administration et la vie du Parti à tous ses échelons ;

c) l'utilisation de la doctrine et des programmes du Parti dans l'action de masses.

Conjuguée avec l'Ecole Socialiste qui continuera à donner à un grand nombre de militants une solide instruction doctrinale, l'Ecole du Militant visera donc à la fois à poursuivre la formation élémentaire de tous et à compléter les connaissances techniques des responsables à la propagande.

Etant donné la situation particulière de la région parisienne et les grandes facilités qu'elle permet, c'est encore à Paris que se développera cette année une expérience qui est faite cependant à l'intention de toutes les fédérations de France et de l'Union française.

La Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne ont étroitement collaboré à l'organisation de l'Ecole du Militant. Elles y délégueront de nombreux auditeurs. A leur exemple, les fédérations créeront des Ecoles fédérales du Militant et celles dont les moyens ne le permettraient pas pourront envisager de se grouper en vue de la création d'une école interfédérale.

II

Fonctionnement

L'Ecole du Militant est placée sous l'autorité directe du Secrétariat général ; contrôlée par la Commission nationale de propagande, elle est dirigée par Henri Barré, conseiller de la République, entouré des camarades compétents qui ont accepté de lui apporter leur concours.

Le Secrétariat est assuré par Clair-Gérard Lagarde, responsable du Bureau national de propagande, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e), Tél. : Trudaine 40-73, auquel toute correspondance devra être adressée au sujet de l'Ecole.

A) *Inscriptions*

L'inscription est obligatoire. La qualité de membre du Parti est exigée.

Une carte sera délivrée à tout camarade inscrit désirant assister aux cours oraux. Elle sera exigée à l'entrée des cours.

Un droit d'inscription de 150 francs comprenant l'abonnement à des fascicules imprimés est payable à l'inscription ou par versement au compte chèque postal n° 5729-84 Paris (Nebbet, 12, Cité Malesherbes, Paris-9e).

B) *Cours*

Les cours à Paris s'adressent aux militants de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

L'enseignement comprenant *deux cycles* distincts, sera donné en *deux leçons* par semaine.

1° *Les méthodes de propagande*, le mercredi, de 18 h. 30 à 20 h. 30, salle des conférences, 9, rue Victor-Massé, Paris-9e (2e étage) ;

2° *Le militant et le Parti*, le vendredi, de 21 heures à 22 h. 30, salle des conférences, 9 rue Victor-Massé, Paris-9e (2e étage).

L'organisation pratique des cours sera la suivante :

1er Cycle — *Les méthodes de propagande*

Le premier cycle tendra à l'approfondissement des principes apportés par le Secrétariat général à la Propagande dans l'introduction de son rapport au 39e Congrès national, et la mise au point d'une technique de propagande socialiste. Par conséquent, autant que possible, chaque leçon comportera un exposé théorique et les exercices pratiques.

Soit, pour une durée de deux heures:

— un exposé théorique d'une demi-heure ;
— une discussion générale d'une demi-heure ;
— une heure de travaux pratiques.

Des études et travaux écrits des camarades seront remis au Secrétariat à chaque leçon, sur des sujets indiqués la semaine précédente.

Tous les auditeurs pourront participer aux débats en posant des questions ou en donnant des suggestions qui appelleront les réponses des professeurs et des assistants.

2e Cycle. — *Le militant et le Parti*

Le deuxième cycle traitant des problèmes posés par l'administration du Parti, le fonctionnement de ses organismes, le rôle des responsables, l'action militante ; il apparaît que l'exposé devra en constituer la partie la plus importante :

Pour une séance de 1 h. 30 :

Exposé : 1 heure.

Discussion et travaux : une demi-heure.

Les exposés seront également imprimés, et des travaux écrits remis par les auditeurs.

III

PROGRESSION DES COURS

Premier cycle. — *Tous les mercredis à 18 h. 30, à partir du 3 décembre.*

LES METHODES DE PROPAGANDE

1re série. — *Notions de psychologie collective*

1re et 2e leçons par Robert Salmon :
Notions élémentaires de psychologie ;
Formation de l'opinion publique ;
Notions de psychologie collective.
3e et 4e leçons par H.-P. Maret :
Les masses et la foule ;
Essai de psychanalyse des masses.

2e série. — *Les propagandes*

5e et 6e leçons par P.-E. Guillet :
La propagande cléricale ;
La propagande réactionnaire.
7e leçon par Roger Clair :
La propagande faciste.
8e leçon par H.-P Maret :
Les diverses formes de la propagande révolutionnaire.

3e série. — *Les méthodes de propagande socialiste*

9e leçon par Pierre Commin :
Essai d'une définition de la propagande socialiste.
10e leçon par Henri Barré :
La propagande parlée.
11e leçon par Paul Parpais :
La propagande écrite, la presse et l'édition.
12e leçon par Clair-Gérard Lagarde :
L'affiche texte, le tract et la circulaire.
13e leçon par le colonel Duc :
L'affiche illustrée et l'affichage.
14e leçon par Raymond Lebcurre et Julien Jenger :
La propagande cinématographique.
15e leçon par Madeleine Lorris et Missa :
La radio ; l'utilisation du disque.
16e leçon par Marceau Pivert et Henri Malacrida :
La réunion ; les manifestations.
17e leçon par Guy Jerram :
Les campagnes politiques et électorales.
18e leçon par Roger Priou-Valjean :
La culture et les loisirs populaires.
19e leçon par Clair-Gérard Lagarde.
Le slogan et la propagande élémentaire.

4e série. — *La propagande intérieure et l'éducation*

20e leçon par Victor Simsen :
L'information et la documentation.
21e leçon par Mireille Osmin :
L'éducation.
22e leçon par Max Barrioux :
Le sondage de l'opinion.
23e leçon par Georges Brutelle :
La propagande parallèle.
24e leçon par Mireille Osmin et Gérard Vée :
Milieux féminins ; masses rurales.
25e leçon par X... :
L'organisation de jeunesse ; les vieux.
2e cycle. — Tous les vendredis, de 21 heures à 22 h. 30.

LE MILITANT ET LE PARTI

Première série — *La section*

1re leçon par Henri Malacrida :
Les tâches du militant ; les responsables dans la section.
2e leçon par Henri Malacrida :
La réunion de section.
3e leçon par Jacque Clément :
L'expérience socialiste dans les entreprises.

Deuxième série. — *Le Parti*

4e leçon par Pierre Métayer :
Structure, organes, responsables de la Fédération.
5e Leçon par André Ferrat :
Les statuts, l'organisation, le fonctionnement du Parti.
6e leçon par Bernard Mélamède :
Les ressources régulières et exceptionnelles.

Troisième série. — *Le militant à l'extérieur*

7e leçon par Ries-Priou :
Le militant dans la vie municipale.
8e leçon par H. Clément :
Le militant sur les lieux de travail.
9e leçon par A. Veret :
Le militant et les pouvoirs publics.

Quatrième série. — *Action révolutionnaire internationale*

10e leçon par Marceau Pivert :
Action internationale.
11e leçon par Léon Boutbien :
Reconstitution de l'Internationale.
A partir de la douzième leçon les cours du vendredi, après un rappel des règles de l'orateur en trois leçons, seront consacrés à l'étude de sujets d'exposés et d'interventions de propagande dont il n'est pas possible d'indiquer d'avance le répertoire.

IV

OBSERVATIONS PRATIQUES

1° Nous conseillons instamment à tous les secrétaires de section de se faire inscrire à l'ensemble des deux cycles.
En ce qui concerne le premier, qui s'adresse bien sûr à tous les militants, nous pensons que les secrétaires de section devraient, *en cours de réunion*, faire désigner par les camardes trois ou quatre des militants, susceptibles de recevoir avec profit *pour le compte de la section*, l'enseignement des méthodes de propagande.
Etant donné le caractère souvent technique des exposés il serait souhaitable de désigner ces auditeurs en toute connaissance de cause.
Les noms seront adressés au secrétariat de l'école.
Les inscriptions devront nous parvenir le plus tôt possible.

2° *Séance inaugurale.*

La séance inaugurale aura lieu pour l'école du militant en même temps que pour l'école socialiste, la date et le lieu en seront communiqués ultérieurement.
Tous les camarades inscrits devront y assister.
3° Les sections qui sollicitent souvent des orateurs et des sujets de réunions pourront faire répéter à titre de conférence un sujet de leur choix dans leur secteur. Le secrétariat de l'école est à leur disposition pour étudier leurs propositions.

4° En ce qui concerne les Ecoles fédérales du Militant, nous prions les secrétaires fédéraux, qui auront décidé de la création d'une école, de se mettre en rapport avec le secrétariat, afin de recevoir les compléments d'information qui leur seraient nécessaires.

5° Nous n'avons pas voulu indiquer de dates pour les cours énumérés, les événements ne permettant pas toujours de respecter strictement un calendrier établi longtemps d'avance.

Nous pouvons, toutefois, fixer la durée des deux cycles à environ cinq mois, deux leçons pouvant être groupées un même jour.

Tous les camarades auront à cœur de soutenir les efforts de l'Ecole du Militant, qui leur permettra d'affronter les luttes à venir à armes égales avec nos adversaires qui tentent de s'arroger le monopole de toutes les formes de propagande.

Le Secrétaire Général à la Propagande,
Pierre COMMIN.

∴

LE POPULAIRE

NOTE IMPORTANTE AUX FEDERATIONS ET SECTIONS

Nous attirons tout spécialement l'attention de nos secrétaires de fédérations et de nos secrétaires de sections sur l'intérêt à apporter à la circulaire suivante.

Le Calendrier du Populaire pour 1948.

Cher camarade,

Nous avons le plaisir de vous informer que le *Populaire* édite, pour la nouvelle année, un superbe calendrier illustré, en couleurs, du format 37 x 26, représentant l'imposante façade de l'immeuble où se trouvent ses services, pavoisée à l'occasion d'une grande fête, et comportant 12 feuillets mensuels.

Nous vous prions de faire dès maintenant, au sein de votre section, de votre C.D.P., de votre groupe de jeunesse, toute la propagande indispensable, pour que ce calendrier, véritable image artistique, trouve sa place dans le plus grand nombre de foyers ouvriers.

Nous comptons sur vous pour nous passer votre commande le plus rapidement possible, en observant scrupuleusement, pour la bonne exécution de celle-ci, les indications que vous trouverez ci-dessous.

Dans l'attente de vous lire,

Croyez, cher camarade, à nos meilleurs sentiments socialistes.

L'administrateur,
Marcel DEDECKER.

SECRETAIRES ! Veuillez noter que nos calendriers seront à votre disposition à partir du 1er décembre.

Les commandes doivent être adressées exclusivement au POPULAIRE (*SERVICE DE VENTE*), 6, boulevard Poissonnière, Paris (IX°), téléphone PRO.15-01.

Pour les expéditions par poste, par messagerie ou par chemin de fer, règlement à la commande au POPULAIRE, compte chèque postal PARIS 410-15, en spécifiant la quantité sur le talon du mandat.

PRIX

Exemplaires pris à nos bureaux :

L'unité	15 fr.
De 10 à 100	12 —
Jusqu'à 500	11 —
Au-dessus de 500	10 —

Exemplaires expédiés par poste :

L'unité	21 fr.
Par 10	16 —
Par 20	14 50
De 30 à 50	14 fr.

Pour les commandes au-dessus de 50 à expédier par messageries ou par chemin de fer, les livraisons seront faites à domicile en port dû, les exemplaires nous étant réglés à la commande, au tarif des calendriers pris à nos bureaux.

NOTE IMPORTANTE AUX FEDERATIONS ET SECTIONS

Assurer une bonne diffusion de toute la documentation du Parti est une des préoccupations constantes du secrétariat général. Pour cela, il importe que le Fichier national soit mis à jour d'une manière permanente.

En conséquence, nous demandons à toutes les fédérations, à toutes les sections, de se conformer impérieusement aux indications suivantes :

I. — Toutes modifications survenant :
- *a* dans la composition des organismes fédéraux (secrétaires fédéraux, commissions exécutives);
- *b* dans la composition des secrétariats des sections.

II. — Toutes créations de sections,

doivent être signalées sous la forme d'une *Fiche conforme au modèle ci-dessous.*

Cette fiche, remplie par la section en cas de changement dans son secrétariat, est transmise au secrétariat fédéral, qui en prend connaissance, la vise et la transmet au secrétariat général du Parti (service du FICHIER NATIONAL). Nous insistons très vivement pour que, seul le modèle de fiche ci-dessous soit utilisé, en se conformant strictement à toutes les instructions qu'elle contient.

PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.
Section de .....
Fédération d .....

..... *le* .....194..

NOTE POUR FICHIER NATIONAL

a) Modification
a)Installation

Nom prénom 1	Fonction 2	Adresse 3	Commune 4	Au lieu et place de 5

a) Rayer la mention inutile.
1) Pour les camarades femmes, indiquer : Mme ou Mlle.
1 et 4) Ecrire à la machine ou en majuscules.

Le secrétaire de section,
(ca chet)

2) Secrétaire fédéral — membre C.E. — Secrétaire section.
3) Adresse complète : rue, numéro, écrite très lisiblement. S'il y a lieu, adresse postale, pour faciliter le routage.

Vu et transmis : Le secrétaire fédéral,
(ca chet)

COMMISSION NATIONALE DE PROPAGANDE
SOUS-COMMISSION CINEMA

Le Secrétariat général à la Progagande (Bureau national de Propagande) constitue actuellement, avec le concours de la sous-commission cinéma de la Commission nationale de Propagande du Parti, un service cinématographique.

Nous informons tous les secrétaires fédéraux, les responsables fédéraux de la propagande, les secrétaires de sections et tous les propagandistes du Parti s'intéressant à la propagande cinématographique et à l'organisation des tournées ou des séances de projection, qu'ils devront désormais s'adresser au Bureau national de Propagande, dont le responsable est C.-G. Lagarde, 12 cité Malesherbes, Paris.

Nous appelons l'attention de nos camarades sur la nécessité, pour le bon fonctionnement du service, et la réalisation parfaite de leurs initiatives dans ce domaine, qu'ils prévoient des délais suffisants pour leurs demandes (un mois minimum).

Le Secrétaire général à la Propagande,
Pierre COMMIN.

MOUVEMENT DE L'ENFANCE OUVRIERE

Viennent de paraître

aux *Editions du Mouvement de l'Enfance ouvrière*
9, rue Victor-Massé, Paris (9e)

— Une brochure « *Connaître pour construire* », n° 2, sur le rôle de l'*Aide*, éducateur des Faucons Rouges.

— Un numéro spécial de l'*Aide*.

— Leur revue mensuelle sur la ***République internationale de Montlouis.***

Coll. Fondation Jean-Jaurès

AUX SECRETAIRES FEDERAUX et AUX SECRETAIRES DE SECTIONS

Chers Camarades,

Le Conseil National sur la Presse, qui s'est tenu le 6 juillet 1947, a décidé à l'unanimité *l'abonnement obligatoire* au « Populaire » pour chaque section, en vue de la constitution d'archives et de documentations.

Le Conseil d'Administration du « Populaire », dans sa séance du 10 septembre, a pensé que la période des vacances étant maintenant terminée, chaque section devait exécuter la décision du Conseil National. Une circulaire vous a déjà été envoyée par le Secrétariat Général du Parti à ce sujet.

Quelques sections seulement on envoyé leur bulletin d'abonnement.

Pour nous permettre de régulariser votre situation, nous vous prions de bien vouloir nous retourner de toute urgence le bulletin d'abonnement ci-dessous, ainsi que le montant de celui-ci au moyen de la formule chèque postal incluse.

Nous vous prions de croire, chers camarades, à nos meilleurs sentiments socialistes.

Le Secrétaire adjoint à la Propagande :
Pierre COMMIN.

L'Administrateur du « Populaire »,
Marcel DEDECKER.

Col. Fondation Jean Jaurès

BULLETIN D'ABONNEMENT

Section S.F.I.O. de _____

Adresse _____

_____

Département _____

1 abonnement de 1 an.... 1.250 fr.
6 mois . 650 fr.
3 mois . 350 fr.

Aux Secretaires des Sections Socialistes

Remplir le questionnaire et le retourner sans retard à l'Administration du " Populaire " 6, Boulevard Poissonnière, Paris-9e

—o—

1° *Le Populaire* est-il vendu dans votre ville ?.....

2° Combien le dépositaire central reçoit-il d'exemplaires par jour ?.....

3° Nous indiquer le chiffre d'invendus du mois précédent.....

4° A quelle heure arrivent les journaux de Paris ?.....

5° Quels sont les journaux de Paris qui sont vendus à la criée par vendeurs spéciaux ? .....

6° Pouvez-vous trouver un vendeur sérieux pour *Le Populaire?*.....

Et à quelles conditions ?.....

7° Les communes environnantes reçoivent-elles *Le Populaire ?*.....

Dans la négative, nous indiquer pour chacune d'elles un marchand auquel nous ferions un service par la poste .....

8° Quel serait le chiffre d'exemplaires à expédier ?.....

9° Existe-il un Comité de diffusion ?.....
Sinon le créer sans tarder.

10° Combien de membres à la Section ?.....

11° Combien d'abonnés au *Populaire ?* .....

12° Le maire de votre commune est-il socialiste ? .....

Si oui, son nom. Si non, quelle étiquette politique ?.....

Si le maire n'est pas socialiste, y a-t-il un adjoint socialiste ?..

Son nom ? .....

13° La mairie est-elle abonnée au *Populaire ?*.....

14° Votre permanence est-elle dans un local à vous ?.....

15° Y a-t-il un camarade chargé de la diffusion des brochures du Parti ?
Si oui, envoyer son nom et son adresse. Sinon, le désigner d'urgence .....

16° Y a-t-il possibilité d'avoir dans un endroit particulièrement bien placé, un panneau-réclame sur lequel serait affiché quotidiennement *Le Populaire* et éventuellement votre organe Socialiste local ?.....

Dans quelles conditions ? .....

Section de _____

Adresse _____

Département _____

Indiquer les jours de foires et marchés dans votre localité _____

LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE

6, Boulevard Poissonnière, PARIS (9e)
C. C. P. Veray 4520-18

LES EDITIONS DE LA LIBERTE

PAGES SOCIALISTES

Léon BLUM. — **Pour être socialiste**	7 fr.
Léon BLUM. — **Jaurès**	12 fr.
Léon BLUM. — **La méthode socialiste**	7 fr.
Jean JAURES. — **Discours à la jeunesse**	6 fr.
J. GUESDE et Jean JAURES. — **Les deux méthodes**	18 fr.
Vincent AURIOL. — **Souvenirs sur Jean Jaurès**	12 fr.
PLEKANHOFF. — **La conception matérialiste de l'Histoire**	12 fr.
Paul LAFARGUE. — **Le droit à la paresse**	15 fr.
DAN et MARTOV. — **La dictature du Prolétariat**	20 fr.

PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

Léon BLUM. — **Le problème de l'unité**	10 fr.
Daniel MAYER. — **Sur les ondes**	18 fr.
Daniel MAYER. — **Les conditions de l'unité**	10 fr.
TANGUY-PRIGENT. — **Démocratie à la terre**	7 fr.
Jules MOCH. — **Guerre aux trusts**	30 fr.
André PHILIPP. — **Arrêter l'inflation, organiser la production**	14 fr.
Alex ROUBERT. — **Le crédit au service de la nation.**	10 fr.
Qu'est-ce que les nationalisations ?	12 fr.
S. METIVIER. — **Le Statut du Fermage et du Métayage.**	25 fr.
Programme d'action du Parti Socialiste 1946	18 fr.
Les Socialistes animateurs de la Constituante	25 fr.
E. FOURNOUT. — **Sport et Socialisme**	10 fr.
TANGUY-PRIGENT. — **Terre aux Paysans**	5 fr.
André PHILIP et Albert GAZIER. — **Politique économique et financière**	15 fr.

DOCUMENTS SOCIALISTES

Jules GUESDE. — **Le socialisme**	18 fr.
Jules GUESDE. — **Le collectivisme**	25 fr.
Jules MOCH. — **Le parti socialiste au peuple de France**	25 fr.
Karl MARX et ENGELS. — **Le manifeste communiste**	12 fr.
Le parti socialiste et l'unité française	5 fr.
Léon Blum devant la Cour de Riom	35 fr.
Rosa LUXEMBOURG. — **La Révolution russe**	20 fr.
MARX et ENGELS. — **Programmes socialistes** (Gotha, Erfurt)	40 fr.

SCIENCE ET SAVANTS

Albert RANC. — **Jean Perrin**	18 fr.
Fernand LOT. — **Charles Nicolle**	45 fr.
A. RANC. — **Henri Becquerel et la découverte de la radio-activité.**	50 fr.

HORS SERIE

Henri NOGUERES. — **La République accuse** (Vérités sur le procès de Riom)	22 fr.
WEILL-RAYNAL. — **Pour connaître le socialisme**	5 fr.
H.-G. WELLS. — **Cette misère des souliers.**	10 fr.
G. et H. BOURGIN. — **Les démocraties contre le fascisme** (histoire de la deuxième guerre mondiale)	140 fr.
Les chants de la liberté (16 chants révolutionnaires illustrés en couleurs, 1789-1944)	40 fr.
Vive la liberté ! (contes illustrés pour enfants)	28 fr.
Plume, Ficelle et Cie, album cartonné en couleurs (pour enfants)	75 fr.
La France et le Monde	35 fr.
Léon BLUM. — **Si les femmes le veulent**	20 fr.
STENDHAL. — **Le rouge et le noir**	150 fr.
DIDEROT. — **La religieuse**	150 fr.

EDITIONS DIVERSES

H. BERNADAC. — **Si tu veux la Paix**	105 fr.
Huit cours de l'Ecole du Propagandiste	60 fr.
Léon BLUM. — **A l'échelle humaine**	80 fr.
Léon BLUM. — **L'Histoire jugera**	150 fr.
Vincent AURIOL. — **Hier... Demain** (2 vol.)	190 fr.
Jean TEXCIER. — **Ecrit dans la nuit**	85 fr.
JACOMET. — **L'armement de la France** (1936-1939)	350 fr.
« Le Populaire » clandestin	60 fr.
L. NOGUERES. — **Un défi à la Résistance**	20 fr.
R. GERNEZ. — **Les responsables de la défaite**	20 fr.
Jean JAURES. — **L'Eglise et la laïcité**	15 fr.
R. LEFEUVRE. — **La Politique communiste**	20 fr.
Rosa LUXEMBOURG. — **Marxisme contre Dictature**	25 fr.
COTEREAU. — **L'Eglise a-t-elle collaboré ?**	20 fr.
JAURES et LAFARGUE. — **Idéalisme et Matérialisme**	20 fr.
Suzanne CHARPY. — **Prendrons-nous les Usines ?**	20 fr.
Victor SERGE. — **Le nouvel impérialisme russe**	25 fr.
PRUDHOMMEAUX. — **Catalogne libertaire 1936**	30 fr.
ZAREMBA. — **La Commune de Varsovie**	25 fr.
TOMORI. — **Qui succédera au capitalisme ?**	25 fr.
COTEREAU. — **Le Complot clérical**	30 fr.
YVON. — **Ce qu'est devenu la Révolution russe**	35 fr.
P. DUPRADON. — **Le P. S. dans la Résistance**	12 fr.
A. PHILIP. — **Les réformes de structure**	12 fr.
P. LOUIS. — **L'histoire du socialisme**	150 fr.
Ch. ALLIGIER. — **Socialisme, Bolchevisme et France**	20 fr.
Hugo JORDI. — **La Prise du Pouvoir**	25 fr.

PHOTOGRAPHIES : J. Jaurès, J. Guesde, E. Vaillant, L. Blum, J. Lebas, Viénot, Bracke, Marx, etc.

18×24, au prix de	40 fr.
24×30, au prix de	60 fr.
30×40, au prix de	100 fr.
40×50, au prix de	120 fr.

CARTES POSTALES : J. Jaurès, J. Guesde, E. Vaillant, L. Blum, L. Lagrange, Brossolette, au prix de — 8 fr.

AFFICHES PASSE-PARTOUT : 60×80, au prix de — 10 fr.
80×120, au prix de — 15 fr.

INSIGNES : Officiel du Parti, au prix de — 10 fr.
» » (émail) — 18 fr.
Jeunesse du Parti, au prix de — 45 fr.

INSIGNES TROIS FLECHES : En papier métallisé, le mille — 900 fr.
EGLANTINES : En papier métallisé, le mille — 900 fr.

SUR COMMANDE : drapeaux, timbres en caoutchouc, convocations individuelles, papier à lettres, enveloppes, bustes de J. Jaurès et de J. Guesde, en bronze et en terre cuite.

◆ ◆

Demander les conditions spéciales par quantité pour les section du Parti et des Jeunesses, et les organisations ouvrières et culturelles.

IMPRIMERIE PARISIENNE DE L'AGENCE DE PRESSE DE LA LIBERTE
27, Rue de la Michodière, 27 — PARIS 2e

le Gérant : Guy MOLLET